

Message provenant du Formulaire de contact *CatholicaPedia.net*

Nom : Monsieur Espada
Sujet : Calixte contre Espada

Message :

Chers amis,

J'ai en fait répondu en date du 10 décembre, aux sophismes du dénommé Calixte dans son dernier message sur le Blog "*La Question*", continuant ainsi un débat que je ne voulais pas trop continuer en raison de la perception d'une certaine mauvaise foi de mon adversaire et du Blog "*La Question*" lui-même. Si cela vous intéresse et que vous pensez que mon étude en vaut la peine et que je participe à diffuser la Vérité, vous pouvez l'utiliser ici encore une fois sans problème.

Sentiments cordiaux en Notre Seigneur Jésus-Christ et Notre Dame.

Suite de la première polémique : http://catholicapedia.net/Documents/la_question/2011-11_LA-QUESTION_polemique-Calixte-Charles-Espada.pdf

NDR CATHOLICAPEDIA : Les accentuations, gras et soulignés sont de nous.

Calixte [lien permanent](#)

2 décembre 2011 00:54

Espada,

Réponse, à votre précédent message :

<http://lebloglaquestion.wordpress.com/2011/10/23/mgr-fellay-le-chemin-de-restauration-de-leglise/#comment-23023>

Vous prétendez, mais ces propos ressemblent à de la pure bravade afin de vous donner du courage dans votre entreprise désespérée de justifier vos erreurs, vouloir « décortiquer comme une noix » (sic), l'exposé qui vous a été fait de vos gravissimes fautes, ceci, dites-vous témérairement, « pour bien montrer à vous-même et à ceux qui nous lisent ce que votre doctrine vaut et si on peut la qualifier encore de catholique ». Or, vous ayant lu, et m'être penché attentivement sur votre laborieux exercice de « décorticage », il faut convenir, préalablement, d'un fait évident, vos efforts ont été stériles et inutiles, votre prétention anéantie, votre ambition pathétique apparaissant finalement pour ce qu'elle est : un illusoire procédé d'autosuggestion.

D'ailleurs, comme si vous redoutiez de voir vos chers arguments schismatiques être renversés un à un, et tomber rapidement en chaîne à l'image des fragiles dominos alignés, vous prévenez, étrange méthode révélant votre crainte peureuse : « je ne continuerai donc point une polémique où la dialectique pure et les subtilités remplaceront peu à peu à son dépend, la simplicité et la clarté de la Vérité ». Quel manque de force, quelle absence de volonté ; on ne saurait mieux définir en peu de mots ce que signifie la fuite et la lâcheté dans le combat intellectuel ! auriez-vous à ce point si peu de confiance en vos thèses pour vous comporter de la sorte ?

Ceci dit, votre crainte peu être assimilée à de la prudence car en effet, vos idées, comme il apparaîtra, ont une force de résistance égale à celle de la neige au soleil, nous voulons parler, mais vous l'aviez compris, du soleil de la Vérité catholique.

1°) Le Magistère ordinaire authentique est « possiblement » infaillible

Votre amusante image sur la « cuisson des pommes de terre » dans le cadre d'une tentative de nous définir le rôle du Magistère universel ordinaire, vaut ce que valent vos thèses : des recettes culinaires incapables de nourrir théologiquement l'esprit mais aptes à le désorienter grandement, ceci expliquant pourquoi votre souhait de nous servir un plat digeste s'avère si peu concluant.

Vous demandez : « Quelle est la condition de l'infaillibilité ou de la non Infaillibilité de ce Magistère ? Vous vous gardez bien de nous le préciser !... » Lisez mieux, non avec vos lunettes inadaptées, car la précision vous a été donnée longuement bien que vous vous refusiez à l'admettre, lorsque vous fut rappelée cette vérité : les « canons de Saint Vincent de Lérins » précisent que lorsqu'une chose est crue dans l'Église depuis toujours, par tous et partout, elle est réputée infaillible, c'est l'infaillibilité du magistère ordinaire, mais la mention « depuis toujours » exclut de son champ d'application toutes les nouveautés conciliaires, post-conciliaires, si les évêques conciliaires sont aujourd'hui d'accord avec un enseignement nouveau cela n'est donc pas suffisant pour donner à celui-ci un caractère infaillible.

De la sorte, l'orthodoxie d'une doctrine, que vous le vouliez ou non, et de nombreux enseignements furent formulés qui n'étaient pas une simple répétition ou un approfondissement des vérités de la Révélation au cours des siècles, provient de sa conformité à l'enseignement constant de l'Église ; c'est la condition sine qua non de validité tant d'un Concile que de l'enseignement des Papes. Ce principe manifeste de façon limpide la « *mens catholica* » : l'autorité est au service de la vérité ; elle est un moyen pour que la vérité soit communiquée. L'autorité, autrement dit, ne crée pas la vérité, elle la reconnaît, la garde et l'enseigne. Cependant, bien que la défaillance de l'Autorité soit inhabituelle, de rares précédents montrent qu'elle est parfois possible, et la situation actuelle de l'Église depuis Vatican II en est un cas de figure exemplaire après d'autres qui furent non moins inquiétantes.

Vous ne voulez pas l'entendre, mais il importe d'insister sur le fait qu'un enseignement du Pape, ou d'un Concile, n'entraîne pas ipso facto une obéissance inconditionnelle : « celle-ci dépend et est proportionnée à l'intention avec laquelle le Magistère entend engager son autorité. » (I. Salaverri, *Sacrae Theologiae Summa*, cit., t.I, tr. III, I.II, § 637, p. 578). C'est ce que confirme le cardinal Journet : « Le degré avec lequel le Magistère s'exprime dépend donc encore une fois de la volonté, de l'intention du Pape et des Évêques unis à lui. Il n'y a pas de coïncidence définitive entre Magistère extraordinaire et Magistère infaillible. » (Cf. C. Journet, *L'Église du Verbe Incarné*, p. 531).

Entendez-vous ce que dit Mgr Journet qui contredit absolument vos affirmations ?

« Il n'y a pas de coïncidence définitive entre Magistère extraordinaire et Magistère infaillible. »

Si donc il n'y a pas coïncidence constante et définitive, cela veut dire qu'il peut y avoir des cas, certes exceptionnels, et Vatican II en est un, où un acte du Magistère ordinaire authentique ne possède pas la note de l'infaillibilité. À cet égard, puisque telle fut la volonté de ses promoteurs, Vatican II est un acte du Magistère authentique non infaillible, guidé, de surcroît, par des évêques non éminents « *amore et studio doctrinae ab Apostolis traditae ac pari detestatione mnis novitatis* » (Franzelin, *De Divina Traditione*, thèse IX), car « si viennent à manquer l'amour et la fidélité envers l'ancien, l'Esprit de Vérité empêche, par une assistance purement négative, qu'une définition erronée ne soit proclamée par le Magistère infaillible ». (Cf. D.T.C., t. VI, col. 162).

b) La règle de l'infaillibilité c'est la Tradition

Le fondement sacré de l'Autorité catholique et la règle de l'infaillibilité, c'est la Tradition. Ce qui lui est étranger demeure suspect, ce qui lui est contraire est faux. Dans le Magistère infaillible, sujet et objet de la Tradition restent distincts : le Magistère infaillible n'est pas source, il a, à son tour, sa source dans l'Écriture Sainte et dans la Tradition ; nous puisons comme à une source prochaine, au Magistère infaillible de l'Église, et le Magistère infaillible, à son tour, puise aux sources lointaines et dernières de la Révélation. Le titre de « Tradition vivante » ne peut donc en aucune façon être attribué au Magistère authentique non infaillible ; l'examen de l'objet proposé par ce dernier à notre croyance est non seulement licite, mais peut même devenir nécessaire. L'Église en effet, alors qu'elle exige pour le Magistère infaillible un assentiment ferme, irrévocable, inconditionnel : « demande pour le Magistère authentique un assentiment relatif et conditionné : conditionné, surtout, par la fidélité de l'enseignement proposé au dépôt de la foi » (Salaverri, s.j., *De Ecclesia Christ in Sacrae Theologiae Summa*, liv. II, p. 658). Et ceci est parfaitement logique : « l'ordre de croire fermement sans examiner l'objet ne peut obliger vraiment que si l'autorité est infaillible » (Cf. Billot, *De Ecclesia*, t. XVII), et l'Église n'a jamais attribué au faillible les droits de l'infaillibilité.

De la sorte Espada, et tous les docteurs le soulignent, contre vous et vos thèses inexactes : le Magistère ordinaire n'est pas nécessairement Infaillible, il est « conditionnellement », ou possiblement, et entre la possibilité et l'acte,

est-il besoin de vous le rappeler à moins que vous ayez oublié volontairement toutes vos leçons de scolastique afin de mieux justifier votre position de rupture d'avec l'Église, il y a une grande différence.

Ainsi, encore une fois, et contrairement à votre obstination et l'endurcissement qui en refusent l'application de droit, l'intention de Vatican II, telle que soulignée par Jean XXIII dans le discours d'ouverture *Gaudet mater Ecclesia*, du 11 octobre 1962, puis Paul VI, est formelle : « Certains se demandent quelle est l'autorité, la qualification théologique qu'a voulu donner à son enseignement un Concile qui a évité de promulguer des définitions dogmatiques solennelles engageant l'infaillibilité du magistère ecclésiastique. [...] Étant donné le caractère pastoral du Concile, il a évité de prononcer des dogmes comportant la note d'infaillibilité... » (Paul VI, discours du 12 janvier 1966).

Exiger pour Vatican II, Magistère authentique non infaillible, la nature du Magistère infaillible, constitue une imposition que partagent modernistes et sédévacantistes. C'est attribué au dernier Concile une autorité qu'il n'a pas.

Et si cette note de l'infaillibilité est absente par déclaration positive de ceux qui avaient autorité pour la lui donner, prétendez-vous, par l'effet de quel pouvoir, la lui conférer cette infaillibilité en vous substituant à l'autorité de l'Église, voire à l'Église elle-même ?

Quelle audacieuse prétention !

Votre attitude est donc fautive, coupable et condamnable, et comment ne pas extrêmement surpris de vous voir écrire une telle énormité : « C'est donc une évidence que, en sens contraire, pour que le Magistère ne soit pas infaillible, il faudrait que ce Magistère ou bien ne soit pas catholique (...), ou bien il faudrait qu'il ne soit pas Authentique mais alors il ne pourrait pas être catholique non plus car un vrai Magistère est forcément catholique et la question est réglée aussi ». Eh bien ! c'est une manière bien fautive de considérer qu'une question est réglée en procédant comme vous le faites. Car vous voilà prêchant une conception erronée, mécanique et automatique de l'infaillibilité du Magistère – en contradiction d'avec l'enseignement de l'Église – afin de justifier votre coupable sédévacantisme. C'est pourquoi, à une logique profondément perverse répond une erreur théologique gigantesque vous entraînant dans le piège catégorique du schisme. Terrible impasse qui vous place dans la pire des situations de rupture en raison d'une simple absence d'adhésion à la conception catholique de l'exercice de l'infaillibilité par le Magistère.

Votre folie théorique produit un péché mortel conduisant à l'abomination schismatique.

2°) La sainteté de l'Église malgré ses péchés

On comprend bien mieux, à vous lire, comment se creuse sous vos pieds le terrible piège schismatique, lorsque vous formulez : « Votre position qui dit que le Magistère, tant du Pape que celui du M.O.U., peut faillir, qu'il est conditionnellement faillible, est donc une position HÉRÉTIQUE car elle remet en cause la permanence et l'indéfectibilité de cette Infaillibilité de l'Église en matière de Foi et de Mœurs ». Or non Espada, cette éventuelle défaillance du Magistère ordinaire sur le plan disciplinaire n'est pas une position HÉRÉTIQUE (sic), c'est une position catholique rappelée par les plus grands docteurs de l'Église, dont les sentences gênantes sont écartées par vos soins d'un revers de la main de la sorte : « tout votre discours avec vos citations d'auteurs divers et d'ailleurs fort respectables sur les papes et leur possibilité d'hérésie me font l'effet d'une discussion sans intérêt et me laisse songeur... » Mais ces auteurs qui vous laissent « songeur » sont les plus grands docteurs de l'Église ! Saint Thomas d'Aquin, saint Robert Bellarmin, le cardinal Cajetan et tant d'autres, vous font l'effet d'une « discussion sans intérêt » (sic) ! Mais il est incroyable de lire de tels propos sous une plume qui se veut catholique.

Et pour quelle raison sérieuse ce songe et ces discours sans intérêt selon vous ? Parce que l'enseignement des saints docteurs « problèmes théoriques, purement théoriques » (sic) selon votre délicate expression qui méritera de figurer au rang des savoureuses perles écolâtres, s'adressait à une Église, « en Ordre ». Ah bon, vous le croyez vraiment ? C'est la plus fumeuse affirmation jamais entendue en matière d'histoire de la théologie. Donc pour vous Espada, les courants hérétiques des siècles précédents, qui n'iaient et s'attaquaient à des points importants du *Credo* tout en menaçant de renverser et détruire l'Église (manichéens, gnostiques, ariens, donatistes, cathares, bogomiles, fraticelles, vaudois, modalistes, unitaristes, etc.), étaient sans danger, c'étaient des petites histoires anodines qui

s'attaquait à une Église en ordre ! Votre conviction sédévacantiste vous fait déraisonner totalement et oublier la leçon des siècles que vous feriez bien de réviser au plus vite.

Sachez-le Espada, de tout temps, et constamment, l'Église a eu à lutter contre des ennemis impitoyables, des sectes terribles, des courants terrifiants qui s'attaquèrent à elle, notamment en des périodes difficiles de son histoire, histoire qui n'a jamais été irénique (Grand schisme d'Occident, Pornocratie, le siècle de fer, etc.). Car, faut-il vous le remettre à l'esprit, l'Église est divino-humaine. Divine et sainte, mais également humaine, faible et pécheresse dans ses hommes.

3°) La résistance face à la nouveauté est un devoir

Cette situation de sainteté mais également de souillure des membres du Corps mystique, fait qu'en dehors de son enseignement *ex cathedra*, et en dehors de son enseignement ordinaire, quand il cesse de répéter ce que la tradition unanime tient pour révélé, et donc quand il parle comme théologien privé, un pape peut tomber dans l'hérésie.

Cette possibilité – sans laquelle il serait comme Dieu – est depuis toujours connue et professée par l'Église.

Encore une fois, saint Robert Bellarmin – et avec lui Cajetan – parlent bien de “résister” aux erreurs doctrinales d'un pape tout en continuant à le considérer véritablement pape, puisque l'un et l'autre font valoir qu'en cas d'erreur et même d'hérésie, le pape reste pape :

- « L'homme n'est pas tenu d'obéir au pape quand ce que celui-ci commande est contraire à la loi de Dieu, et même dans quelques autres cas. Lorsque le commandement d'un homme est manifestement contraire à la loi de Dieu, c'est un devoir de lui désobéir (...) les docteurs indiquent les remèdes suivants : avoir recours à Dieu par l'oraison, admonester ledit pape avec tout respect et révérence, n'obéir point à ses commandements notoirement injustes, et enfin lui résister, et empêcher qu'il ne fasse le mal projeté. »
Saint Robert Bellarmin, *De Romano Pontifice*, II, 29.

- « La papauté et Pierre sont comme “matière” et “forme” et seul Jésus-Christ a pouvoir sur leur union... et pour cette raison lui seul peut mettre des limites et établir la puissance du Pape. Un Pape qui est devenu hérétique incorrigible n'est pas automatiquement destitué ... l'Église n'a pas puissance sur la Papauté, (...) il faut dire que, quand Pierre, devenu hérétique incorrigible est déposé par l'Église, il est jugé et déposé par une puissance supérieure non à la Papauté mais à l'union entre la Papauté et Pierre. »
Cajetan, *De Comparatione Auctoritatis Papæ et Concilii*, c. XX .1511.

Cette résistance est étendue à l'ensemble des fidèles, comme le soutient saint Thomas : « si la foi est en danger, un sujet pourrait réprimander son prélat, même publiquement. » Som. Th., IIa IIae, Qu. 33, article 4, ad2.

4°) Réformer l'Église pour la ramener à la foi

Remettre l'Église en forme donc, tel est le sens premier du mot. Et c'est justement la grâce qui est demandée dans l'oraison de la fête du 13 janvier, la fête du baptême de Notre-Seigneur. Le mot s'y trouve : « *reformari* = reformer, réformer ». Nous demandons la grâce d'être intérieurement réformés. Et l'épisode que la liturgie célèbre en ce jour constitue à lui seul tout un symbole : l'Agneau sans tache, sans péché reçoit le baptême qui efface les péchés. Et donc aussi (c'est le sens de cette image) il y a une Église qui se réforme et qui pourtant reste une Église sainte ; c'est une Église dont il faut sans cesse extirper le péché et qui pourtant n'est pas pécheresse.

Comment peut-on affirmer les deux : l'Église se purifie du péché et pourtant l'Église est sainte, l'Église n'est pas pécheresse ?

Il y a la sainte Réforme, la vraie Réforme : réforme au sens du pape saint Grégoire VII, réforme grégorienne des XIe et XIIe siècles. Réforme qui n'entame pas la sainteté de l'Église. Et il y a aussi la prétendue réforme des réformateurs du XVIe siècle, la Réformation, la fausse Réforme : réforme au sens révolutionnaire et protestant. Fausse réforme qui prétend rejeter une Église pécheresse en faisant le procès d'une institution purement humaine et défailante, voire

la réforme schismatique des disciples de Photius, ou des modernes sédévancantistes. Fausse Réforme à laquelle va s'opposer l'œuvre du concile de Trente, œuvre qui justement voudra se présenter comme une Contre-Réforme.

Le point de vue qui en commande la sainteté, c'est bien sûr celui de la cause qui l'a produite dans l'être. L'Église est sainte parce que c'est Dieu qui a produit l'Église : elle est l'œuvre surnaturelle qui est sortie de ses mains. C'est une institution divine, c'est une fondation de Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme. Et ce point de vue en commande un autre : l'Église est sainte d'une deuxième manière, parce que Jésus-Christ l'a établie comme le moyen dont il allait désormais se servir pour communiquer la sainteté.

L'Église possédera toujours les moyens de grâce, les clefs du royaume des cieux et avec cela, elle restera l'unique dépositaire du salut ; mais le pouvoir des clefs ne dépendra pas de la fidélité personnelle de celui qui sera amené à l'exercer. Ce qui veut dire que les hommes d'Église, même le premier d'entre eux, lorsqu'ils auront à exercer leur autorité, pourront ne pas toujours être à la hauteur de la foi et de la grâce qu'ils doivent transmettre. Mais pour autant l'Église ne sera menacée ni dans son existence, ni dans sa sainteté.

Notre-Seigneur lui-même nous en a assurés : les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre son Église.

5°) Le droit divin fonde l'Église

Les mots que vous croyez utile d'utiliser pour achever votre réponse suffiraient seuls à montrer la désorientation du cœur et de l'esprit à laquelle aboutit la thèse de la vacance du saint Siège, et surtout votre oubli catégorique du seul droit qui fonde l'Église, qui est un droit divin.

Vous jugez que Pie XII n'a pas décidé, fort heureusement, de mettre fin aux dispositions de la bulle de Paul IV écrivant : « Je nie les deux propositions ensemble pour des raisons de cohérence doctrinale. Il est IMPOSSIBLE que des décisions pontificales s'opposent entre elles quand elles concernent des décisions en rapport immédiat et direct avec le Dogme, OU des décisions qui découlent immédiatement du dogme, exactement de la même façon que l'on compare l'essence et les propriétés de l'essence qui découlent directement de l'essence en tant que principe. En effet la Papauté est un tout, un continuum cohérent de doctrine ET d'autorité, comme s'il n'y avait en fait qu'un seul Pape au cours des siècles, incarné comme personne morale, dans tous les Pontifes légitimement élus qui se succèdent au cours des siècles. »

Eh bien sachez Espada, que le vénérable Pie XII jugea pourtant bien nécessaire, pour de sages motifs, de modifier les dispositions relatives à l'élection du Pape, en décidant dans sa Constitution Apostolique *Vacantis Apostolicae Sedis*, de suspendre l'effet des censures disciplinaires de Paul IV. En effet Espada, « la Papauté est un tout, un continuum cohérent de doctrine ET d'autorité, comme s'il n'y avait en fait qu'un seul Pape au cours des siècles, incarné comme personne morale, dans tous les Pontifes légitimement élus qui se succèdent au cours des siècles », et Pie XII a parfaitement vu ce qui dans la bulle de Paul IV contredisait le « droit divin » qui caractérise la nature de l'élection pontificale, et qui est porteur d'un critère d'infaillibilité devant lequel la bulle de Paul IV, de nature uniquement disciplinaire et non-dogmatique, qui est unique dans le Bullaire pontifical bien qu'elle fut très incidemment reprise dans le droit canon pie-bénédictin pour un motif étranger à l'invalidation de l'élection pontificale, s'incline absolument. Pie XII a donc corrigé l'erreur de Paul IV.

De la sorte, si nous nous demandons de quel droit le Pape est-il le successeur de Pierre, la réponse est immédiate : de droit divin.

Conclusion

Vous osez écrire dans votre conclusion : « je crois fondamentalement que nous n'appartenons plus à la même religion, même si 99 % de notre doctrine nous est commune. Le 1% qui nous sépare est le 1% qui tue. Vous reconnaissez une fausse autorité comme l'autorité légitime tout en refusant de lui obéir ». À l'évidence ces mots vous sont dictés par l'esprit de secte qui s'est emparé du sédévancantisme, car reconnaître le Saint Père, que vous qualifiez coupablement en vous appuyant sur votre libre examen de « fausse autorité », comme l'autorité légitime, tout en refusant de

lui obéir en certains points, ceci conformément aux demandes formelles des docteurs de l'Église, est une attitude catholique qui seule préserve l'indivisibilité et l'unité de l'épouse de Jésus-Christ.

Ce à quoi vous aspirez Espada, ce à quoi aboutit fatalement votre sédévacantisme ce n'est pas une réforme, mais c'est plutôt une révolution, une destruction, une division mortelle de l'Église.

Dieu nous l'indique – cette situation exceptionnelle que nous traversons, et dont le sens ne doit pas nous échapper est intervenue comme une épreuve que la Divine Providence a permise pour des raisons qui lui appartiennent pour éprouver notre foi, un siècle seulement après Vatican I – il est vital de conserver la Foi et la Doctrine de l'Église en résistant à l'autorité lorsqu'elle s'égaré, en ces temps de terrible confusion.

Cette épreuve extrêmement dure, est un temps de pénitence envoyé par le Ciel, une période d'obscurité pour l'épouse de Jésus-Christ, de sorte de nous permettre, par l'esprit de fidélité et de conservation du dépôt sacré en fuyant le schisme et la logique perverse de la division sédévacantiste, de la sortie de l'Église à cause de la tragique désespérance dont on sait qu'elle fera surgir des églises séparées, des évêchés ennemis, des antipapes déments, des structures néo-catholiques sectaires, de nous attacher plus fortement encore s'il se peut, à Rome et au Siège de Pierre, c'est-à-dire au Saint-Père, en œuvrant, inlassablement et avec une constante ardeur, au retour espéré de la Tradition catholique.

Que Dieu éclaire votre intelligence, purifie votre esprit en apaisant votre âme, et qu'il vous bénisse et vous garde en vous ramenant à la foi catholique.

Charles [lien permanent](#)

5 décembre 2011 15:28

Avec Calixte c'est vraiment l'hôpital qui se fout de la charité !!! À lire son long et suffisant *factum* nous serions voués à l'enfer, désespérés que nous sommes en état de schisme et d'excitation perverse, diviseurs de l'Église et hérétiques pertinaces puisque générant une division mortelle...

Ce serait un immense éclat de rire qui répondrait à toutes ces affirmations calomnieuses si le sujet n'était aussi grave et ne mettait en cause le salut éternel de beaucoup et plus particulièrement celui des clercs... dont c'est le châtiment très spécial.

Calixte, jouissant de sa propre certitude d'être (dans) l'Église, nous balance très adroitement et avec autorité **tous les poncifs et contre-vérités du faux traditionalisme** qui n'est et ne représente que l'aile droite et ultra-conservatrice de la secte conciliaire qui n'est intéressée que par une seule chose : que l'on reconnaisse son autorité c'est à dire son existence.

Nul doute qu'Espada saura réduire à néant les prétentions de Calixte à donner des leçons aux catholiques fidèles à la doctrine de l'Église.

Nous ne serions nous laisser plus longtemps impressionner par de **faux semblants qui ont toutes les apparences de la vérité pour des fidèles ayant peu réfléchi au problème de l'infaillibilité dans l'Église.**

L'Église, de par son éclipse totale, est en total désordre... ce qui peut se constater chaque jour même par le plus simple des fidèles. **C'est pourquoi les prétentions des clercs, si haut soient-ils placés dans la hiérarchie, ne sauraient supplanter celles des laïcs à partir du moment où ces derniers restent intégralement fidèles à la doctrine catholique et à la Tradition. En enseignant l'erreur et en puisant une partie de leurs sources dans des auteurs modernistes et/ou conciliaires, ces clercs sortent de l'Église sans autre forme de déclaration. N'étant donc plus catholiques, ils seraient mal venus de nous faire la leçon !**

Charles [lien permanent](#)

5 décembre 2011 19:20

AVIS AUX LECTEURS DE CE BLOG :

Nous pouvons, sans sectarisme aucun, faire nôtres les paroles de Mgr Lefebvre dans “*J’accuse le concile !*” de 1976:

... « De cette Église conciliaire nous ne voulons pas faire partie... Cette Église conciliaire n’est pas catholique. Dans la mesure où le pape, les évêques, prêtres ou fidèles adhèrent à cette nouvelle Église, ils se séparent de l’Église catholique et entrent dans le schisme »

Voilà qui a le mérite d’être clair et INVALIDE totalement et radicalement les déclarations, affirmations et élucubrations non catholiques (Ah ! “apparences” que de crimes en ton nom...) des Calixte et consorts... qui seront prochainement réfutés comme il se doit.

AMGD.

Les intelligences et âmes droites jugeront. Les autres s’enfonceront encore davantage dans leurs prétentions et leur haine de tout ce qui sent, de près ou de loin, le “sédévacantisme” comme ils disent.....

Lagomer [lien permanent](#)

6 décembre 2011 10:49

Charles,

Les lecteurs de ce blog se souviennent également de l’avertissement ferme de Mgr Lefebvre qui fut d’une rigoureuse intransigeance à l’égard des sédévacantistes qu’il pria de quitter Écône :

« Ceux qui affirment qu’il n’y a pas de Pape simplifient trop les problèmes. La réalité est plus complexe. Si l’on se penche sur la question de savoir si un pape peut être hérétique on s’aperçoit que le problème n’est pas aussi simple qu’on le croirait. L’étude très objective sur ce sujet, montre qu’un bon nombre de théologiens pensent que le Pape peut être hérétique comme docteur privé mais non comme docteur de l’Église universelle. Il faudrait donc examiner dans quelle mesure le Pape Paul VI a voulu engager son infaillibilité dans ces divers cas où il a signé des textes proches de l’hérésie sinon hérétiques. »»

Mgr. Lefebvre, *La Nouvelle Messe et le Pape*, 8 novembre 1979.

Quant aux évêques sacrés en juin 1988, il leur dira lors du Sermon :

“Surtout, jamais il ne faudra vous séparer de Rome...”¹

¹ NDR CATHOLICAPEDIA : **Monseigneur Lefebvre n’a jamais prononcé cette phrase pendant son sermon d’Écône lors des sacres !**

En revanche il a dit :

« Nous ne sommes pas des schismatiques. Si l’excommunication a été prononcée contre les évêques de Chine – qui se sont séparés de Rome et qui se sont soumis au gouvernement chinois – on comprend très bien pourquoi le pape Pie XII les a excommuniés. Mais il n’est pas question pour nous du tout **de nous séparer de Rome** et de nous soumettre à un pouvoir quelconque étranger à Rome et de constituer une sorte d’Église parallèle comme l’ont fait par exemple les évêques de Palma de Troja, en Espagne, qui ont nommé un pape, qui ont fait un collège de cardinaux. Il n’est pas question de choses semblables pour nous. Loin de nous ces pensées misérables de nous éloigner de Rome. »

Réponse à Calixte, 1ère Partie.

Calixte,

J'ai bien lu en détail votre dernière message et j'y réponds donc malgré tout, après quelques temps de réflexion et après un certain temps de latence, car j'ai aussi d'autres choses à faire, et malgré mon intention contraire précédente qui n'était d'ailleurs qu'une intention motivée par la volonté, sinon d'apaiser un débat qui ne me semble pas hélas proche de l'être, mais du moins de savoir arrêter un débat qui ne mériterait pas par lui-même de s'engager dans une dialectique qui ne rechercherait *in fine* que le fait d'avoir absolument raison contre l'autre et ce aux dépens de la vérité elle-même. Pour ma part ce qui m'intéresse ce n'est pas de vous combattre, sinon en tant que **vous êtes un porte-parole d'erreurs** qui sont partagées hélas par bien d'autres, mais c'est de faire voir la Vérité, c'est de rechercher le Bien de l'Église, c'est d'œuvrer et de contribuer au salut de tous en restant à mon humble place que Dieu m'a assignée en ce monde, ce qui me semble l'obligation de tout baptisé ayant la vraie Foi. Le reste n'a réellement pour moi AUCUN INTÉRÊT.

Aussi je ne répondrai pas à vos attaques *ad hominem* plus ou moins larvées qui ne salissent que vous-même, qui ne mettent en évidence que le feu des passions de votre âme au dépend de l'exercice pur des vertus intellectuelles, attaques dont je vous le répète vous rendrez compte un jour à Celui qui doit tous nous juger, et c'est pour ces raisons que je me contenterai de réfuter une nouvelle fois, avec patience et persévérance, **vos nombreuses erreurs et hérésies**, dont la pertinacité m'inquiète. De plus comme sur le plan de la polémique, vous êtes un peu comme le nourrisson qui pleure parce qu'il a faim et qui attend en trépignant le sein qui va le nourrir, je me ferai un plaisir d'être pour vous comme une mère qui prend soin de ses petits, car si vous aimez la polémique, sachez que probablement je l'aime encore plus que vous...

Ayant lu tout votre argumentaire au ton arrogant et péremptoire, je n'ai vu aucune réfutation sur le fond et bien au contraire je m'aperçois que vous m'attaquez à coup de slogans et d'arguments d'autorité dont je vous montrerai l'absence de valeur intrinsèque, en vous voyant répéter comme un disque rayé toujours la même chose, ce qui est une façon habituelle de faire pour tout esprit sectaire et hermétique à toute réelle argumentation.

Aussi pour se faire je ne me contenterai pas de décortiquer vos dires comme une noix, le processus est maintenant bien trop grossier, mais mieux encore, j'ai l'intention formelle d'en disséquer certaines parties comme on dissèque un organe pour mieux le curer de ses parties malades et corrompues.

A / Je commencerai cet exposé par la critique de deux notions qui paraissent aller de soi mais qui en vérité sous-tendent des erreurs et des sophismes sans nombre, mais dont l'importance dans votre système est cruciale car sinon tout votre édifice s'écroule comme un château de cartes.

Ces deux notions sont celles :

- du Magistère Authentique « conditionnellement infallible »,
- de la possibilité d'un Concile purement pastoral.

Je montrerai que ces deux notions telles qu'entendues dans la théologie néo-conciliaire et moderniste, mais hélas par vous-même et dans beaucoup de milieux traditionalistes qui s'en servent comme d'une arme contre les vilains méchants sédévacistes, les seuls vrais ennemis en réalité, et pour se rassurer quant au fait que l'église Conciliaire est toujours l'Église du Christ, je montrerai dis-je que ces notions sont des **pseu-**

dos concepts, vides de sens et opposés à la Tradition de l'Église, qu'elles sont en soi des inventions de toute pièce créées uniquement pour les besoins de la cause à savoir :

a) **Par les conciliaires, pour faire avaler toutes les erreurs modernes à la Chrétienté entière,** mais en dédouanant de toute responsabilité cette pauvre église Conciliaire puisque son Magistère s'est bien gardé d'engager son autorité infallible comme ils disent ! Mais qui ne voit ici le piège satanique inventé pour propager l'erreur sans permettre de désigner le coupable ! Il faudra donc, nous disent-ils encore, réinterpréter ce Concile à la lumière de la Tradition et tout le blabla menteur et sulfureux que l'on connaît depuis 50 ans... car de fait rien ne change et rien ne changera, c'est clair !

b) Par hélas **une grande partie des traditionnalistes qui ont vu là une aubaine historique,** à savoir que ces erreurs étaient réellement incompatibles avec la Tradition, mais puisque le Magistère n'avait pas voulu trancher et que les Papes Conciliaires n'avaient voulu voir en ce Concile qu'un Concile pastoral, on ne pouvait faire grief à l'église Conciliaire en tant que telle de l'introduction dans les constitutions de ces graves erreurs et il suffisait à eux les preux défenseurs de la vraie Foi, eux l'Église véritable en quelque sorte, de reconverter ou de chasser les vilains modernistes introduits dans cette pauvre église Conciliaire qui restait cependant bien l'Église. On attend toujours de voir leur éventuelle efficacité !

Comme on le voit, **UNE MÊME ERREUR POUR SERVIR DEUX CAUSES OPPOSÉES !** mais qui se rejoignent en cette erreur au seul point où le Diable veut à tout prix les amener, **À SAVOIR QUE QUOI QU'IL ARRIVE, L'ÉGLISE CONCILIAIRE EST LA VRAIE ÉGLISE DU CHRIST MÊME SI PAR SON SOI-DISANT MAGISTÈRE ELLE PROFÈRE DE FACON HABITUELLE DEPUIS BIENTÔT 50 ANS DES ERREURS ET DES HÉRÉSIES MANIFESTES.**

Voilà LA GRANDE ARNAQUE DIABOLIQUE, la Grande Hérésie des temps modernes, où la plupart sont tombés, pour les uns exaltés par leurs erreurs avec ce sentiment d'être libérés de cette Église autoritariste et quelle horreur ! Infaillible, car il y a longtemps qu'ils avaient perdu la Foi Catholique, et pour les autres, exaltés par l'image du preux chevalier défenseur de la seule vraie Foi, qui tel un Saint Athanase va pourfendre l'hérésie à lui tout seul et sans l'aide de personne !... Malheureusement n'est pas Saint Athanase qui veut ! On a vu comment s'est terminée l'aventure d'un Abbé Georges de Nantes que j'ai d'ailleurs bien connu à une certaine époque, et qui – paix à son âme – doit encore attendre dans l'autre monde le Concile Vatican III !... Il y aurait de quoi bien rire de tout cela si la matière n'était aussi grave !

En tout cela il faut bien le dire, probablement pour beaucoup une seule racine, celle de l'orgueil, de la vanité et de la vaine gloire qui croit pouvoir se passer de Dieu et SURTOUT se passer de la Vérité sans laquelle aucune œuvre et aucune intention, si bonnes soient-elles, ne peuvent fructifier à long terme. On le voit bien maintenant avec la récupération insensible de la plupart des courants traditionalistes par l'église Conciliaire, **la mise en place de ce que l'on peut nommer les magouilles obscures d'une FSSPX avec cette Rome hérétique à tel point que certains se demandent si la FSSPX n'est pas devenue une société secrète ou un loge maçonnique,** la récupération de tous ces courants dis-je par cette église Conciliaire dirigée d'une main de fer et il faut le reconnaître de main de maître par un rusé filou de Ratzinger, ce Goupil germanique infesté de philosophie allemande, qui va tous les pigeonner les uns après les autres ! Pour certains c'est déjà fait, pour d'autres, cela ne saurait attendre encore bien longtemps. **Stérilisation inéluctable même des meilleures volontés et des meilleures intentions...** Il est vrai, de la part de l'Ennemi, qu'il était de bonne guerre de rassembler en un tas relativement homogène tous les défenseurs de la vraie Foi pour mieux ensuite les exterminer d'un seul coup de talon. Comme on le voit, on aurait vraiment tort de sous-estimer le Démon dont les filets pervers ne sont vus souvent qu'après qu'on s'y soit fait prendre !

Mais tous ces bons « tradis », il fallait surtout les exterminer en douceur, à la façon hégélienne, par une sorte de « solve et coagula » quasi initiatique, non par l'annihilation pure et simple, car il serait sans doute contre productif pour le Diable de faire des martyrs et le Démon déteste les martyrs, mais bien mieux productif de

nuire par ce mouvement typiquement hégélien de la Thèse (**on enseigne les erreurs et les nouveautés conciliaires et on les imposent avec force et agressivité**), Antithèse (**on critique les excès du Concile et les nouveautés comme plus ou moins incompatibles avec l'expression traditionnelle de la Foi**), Synthèse (**on met tout le monde d'accord en réinterprétant le Concile à la lumière de la Tradition tout en laissant inchangé le Concile, sauvé par la Nouvelle Herméneutique tel Moïse sauvé des eaux !**)

Nous sommes donc un peu maintenant à l'aire napoléonienne de la Révolution dans l'Église, où tout va s'apaiser tranquillement par une synthèse où chacun y trouvera son mauvais blé à moudre. Oui, nous sommes arrivés à l'ère de la Synthèse au delà de l'Être et du Néant, au-delà du Vrai et du faux, que dis-je, à l'ère de la Grande Synthèse Initiatique et Syncrétiste prélude évident des temps de l'Antéchrist.

LE SEUL PETIT PROBLÈME DANS CETTE BELLE HISTOIRE, C'EST QUE DE SOI **L'ERREUR EST INCOMPATIBLE AVEC LA VÉRITÉ** ET TOUTE HERMÉNEUTIQUE TENDANT À NOUS LE FAIRE CROIRE NE POURRA JAMAIS ÊTRE PLUS QU'UN **PIÈGE DIABOLIQUE** DESTINÉ À **DÉTRUIRE TOUT RESTE DE LA VRAIE FOI EN CE BAS MONDE.**

« SANS MOI VOUS NE POUVEZ RIEN FAIRE » a dit Notre Seigneur !

Examinons donc maintenant ce que valent ces notions susdites.

1° La notion de Magistère Authentique « conditionnellement infaillible » est-elle une notion recevable ?

Absolument pas, et je vais vous le démontrer ici clairement.

a) De par la nature même du Magistère.

Le Magistère de l'Église a été établi par Notre Seigneur Jésus-Christ pour transmettre ET défendre le Dépôt Révélé, celui qui constitue l'essence même de notre Foi, et il a été donné à Pierre, et aux Apôtres en communion avec Pierre, les pouvoirs nécessaires et suffisants, pour qu'ils transmettent ce dépôt sacré de la Foi dans son intégrité, sans jamais défaillir dans sa transmission. Et pour bien montrer que ce pouvoir était absolu, sans faille possible QUAND IL SE PRONONCE SUR SON OBJET PROPRE, le Christ a donné le pouvoir des clefs, a promis son assistance permanente par l'Esprit saint à l'Église qu'il a lui-même fondée.

L'Écriture Sainte est claire et nette en ce domaine :

– Quant à Pierre seul :

Mt 16:19

17 Jésus lui répondit : *Tu es bienheureux, Simon, fils de Jonas, parce que ce n'est pas la chair et le sang qui t'ont révélé cela, mais Mon Père qui est dans les Cieux.*

18 *Et Moi, Je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre Je bâtirai Mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

19 *Et Je te donnerai les clefs du royaume des Cieux ; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les Cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié aussi dans les Cieux.*

Jn 21:15-17

15 Après qu'ils eurent mangé, Jésus dit à Simon-Pierre : *Simon, fils de Jean, M'aimes-tu plus que ceux-ci ?* Il Lui répondit : *Oui, Seigneur, Vous savez que je Vous aime.* Jésus lui dit : *Pais Mes agneaux.*

16 Il lui dit de nouveau : *Simon, fils de Jean, M'aimes-tu ?* Pierre lui répondit : *Oui, Seigneur, Vous savez que je Vous aime.* Jésus lui dit : *Pais Mes agneaux.*

17 Il lui dit pour la troisième fois : *Simon fils de Jean, M'aimes-tu ?* Pierre fut attristé de ce qu'Il lui avait dit pour la troisième fois : *M'aimes-tu ?* Et il Lui répondit : *Seigneur, Vous savez toutes choses ; Vous savez que je Vous aime.* Jésus lui dit : *Pais Mes brebis.*

Luc 22:31-32

31 Le Seigneur dit encore : *Simon, Simon, voici que Satan vous a réclamés, pour vous cribler comme le froment ;*

32 *mais J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ; et toi, lorsque tu seras converti, affermis tes frères.*

– Quant aux apôtres et à Pierre réunis.

Mat 28:18-20

18 Et Jésus, S'approchant, leur parla ainsi : *Toute puissance M'a été donnée dans le Ciel et sur la terre.*

19 *Allez donc, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,*

20 *et leur enseignant à observer tout ce que Je vous ai commandé. Et voici que Je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles.*

Mt 18:18

En vérité, Je vous le dis, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié aussi dans le Ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié aussi dans le Ciel.

Mt 28:20

Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.

Actes 1:8

Vous recevrez la force du Saint-Esprit qui descendra sur vous.

Luc 12:12

L'Esprit-Saint vous enseignera à l'heure même ce qu'il faudra que vous disiez.

De toutes ces citations de l'Écriture Sainte il est évident que **le pouvoir des clefs est seulement donné à St Pierre**, et à lui seul est donné comme personne individuelle, le pouvoir de lier et de délier sur la terre. CE QUI SIGNIFIE SIMPLEMENT QUE CONCERNANT PIERRE, CE POUVOIR DE LIER ET DE DÉLIER N'EST SOUMIS À AUCUNE AUTRE AUTORITÉ SINON CELLE DE DIEU LUI-MÊME. Comme l'Un est la raison du Multiple, il est évident que le Corps Apostolique n'aura d'autorité et le pouvoir de lier et de

délier que d'en son unité de Foi avec Pierre, tête et fondement de l'Église et de plus seul détenteur des clefs du Royaume des Cieux !

DE PLUS, PIERRE EST LA SOURCE D'INDÉFECTIBILITÉ DE L'ÉGLISE PUISQUE **LE CHRIST A PRIÉ POUR QUE SA FOI NE DÉFAILLE POINT**. On ne peut douter que la prière du Christ n'entraîne une certitude morale telle qu'elle ne puisse entraîner infailliblement son effet, car de soi, AUCUNE PRIÈRE DU CHRIST NE PEUT ÊTRE INEFFICACE, car double selon la nature mais un selon l'hypostase, c'est-à-dire en une seule Personne Divine, le Christ englobe de fait par sa Divinité tout ce qui est inclus sous la Puissance Infinie de la Providence Divine dont je le rappelle ici, les Décrets sont Eternels et Infaillibles. Or le vouloir se rapporte à la Personne et donc la Prière du Christ vue sous le rapport même de son humanité est avant tout la Prière de la Personne Divine, et donc par concomitance, objet de la Volonté Divine puisque le Christ est Dieu. **Qui aurait l'audace de prétendre que la Volonté de Dieu n'est pas Infaillible dans ses effets ?** J'en appelle ici à l'Autorité pour confirmer mes dires :

« QUELQU'UN SERA-T-IL DONC ASSEZ FOU POUR OSER PENSER QUE LA PRIÈRE DE CELUI POUR QUI VOULOIR C'EST POUVOIR, PUISSE ÊTRE SANS EFFET SUR UN POINT ? LE SIÈGE DU PRINCE DES APÔTRES DE L'ÉGLISE ROMAINE, N'A-T-IL PAS, SOIT PAR PIERRE LUI-MÊME, SOIT PAR SES SUCCESSEURS, CONDAMNÉ, RÉFUTÉ ET VAINCU TOUTES LES ERREURS DES HÉRÉTIQUES ? N'A-T-IL PAS CONFIRMÉ LES CŒURS DES FRÈRES DANS LA FOI DE PIERRE, QUI JUSQU'À MAINTENANT N'A PAS FAILLI ET QUI, JUSQU'À LA FIN NE FAILLIRA PAS ? » (Saint Léon X, Lettre *In terra pax* du 2 septembre 1053)

« L'ÉVANGILE NOUS APPREND QUE LE SEIGNEUR A PRIÉ POUR PIERRE, LORSQU'IL A DIT AU MOMENT DE SA PASSION : *J'AI PRIÉ POUR TOI, AFIN QUE TA FOI NE DÉFAILLE POINT ; À TON TOUR, CONFIRME TES FRÈRES*. PAR LA IL INSINUAIT MANIFESTEMENT QUE LES SUCCESSEURS DE PIERRE NE DÉVIERAIENT PAS UN SEUL INSTANT DE LA FOI CATHOLIQUE, MAIS QUE BIEN PLUTÔT ILS Y RAMÈNERAIENT LES AUTRES, QU'ILS Y AFFERMIRAIENT LES ESPRITS VACILLANTS ; ET EN LUI ACCORDANT AINSI LA PUISSANCE DE CONFIRMER SES FRÈRES, IL IMPOSAIT À CEUX-CI L'OBLIGATION D'OBÉIR À PIERRE. » (Saint Grégoire VII, *ad Patriarcham Constantinopolitanum*)

« AU COURS DE TANT DE SIÈCLES, AUCUNE HÉRÉSIE NE POUVAIT SOUILLER CEUX QUI ÉTAIENT ASSIS SUR LA CHAIRE DE PIERRE, CAR C'EST LE SAINT-ESPRIT QUI LES ENSEIGNE. » (Saint Léon I^{er}, sermon 98)

« IL NE FAUT PAS QUE L'ON PUISSE REPROCHER AU PONTIFE ROMAIN DE DÉVIER DANS LA FOI. IL EST SUR TERRE LE VICAIRE DE DIEU ET DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ; IL A LA PLÉNITUDE DE L'AUTORITÉ SUR LES NATIONS ET LES ROYAUMES. » (Paul IV, constitution apostolique *cum ex Apostolatus*)

De toutes ces citations du Magistère, que l'on pourrait multiplier ainsi longtemps, **on en conclut facilement qu'il est impossible qu'un vrai Pontife Romain dévie de la vraie Foi et tombe dans l'erreur et l'hérésie. Si on soutient le contraire, on s'attaque aux Paroles mêmes de Notre Seigneur.**

Cette promesse comme on le voit, n'est pas donnée au Corps des Apôtres pris comme un tout considéré indépendamment de Pierre, n'est pas faite à chacun des Apôtres pris individuellement, mais seulement dans

leur union au principe unique d'Autorité et de Vérité qu'est Pierre. On voit ici le principe fondamental qui va diriger la nature même de tout Magistère dans l'Église.

La plénitude de l'Autorité est donc entre les mains de Pierre, plénitude reçue directement de Notre Seigneur à l'exclusion des autres. Cette plénitude concerne tout ce qui a rapport aux fins propres de l'Église, à savoir la Gloire de Dieu et le salut des âmes, lesquelles âmes, ainsi enfantées à la vie divine peuvent jouir éternellement du ce pourquoi elles ont été créées, c'est-à-dire Dieu lui-même.

C'est ce que confirme d'ailleurs S. Thomas, *Somme Théologique*, II-IIae, article 2, ad tertium.

« Comme le dit S. Augustin et comme il est marqué dans les Décrétales, *“s’il y en a qui défendent leur manière de penser, quoique fausse et vicieuse sans y mettre aucune opiniâtreté, mais en cherchant la vérité avec soin, prêts à se corriger dès qu’ils l’auront trouvée, il ne faut pas du tout les compter au rang des hérétiques”*, parce qu’effectivement ils ne choisissent pas d’être en contradiction avec l’enseignement de l’Église. C’est ainsi que quelques Pères semblent n’avoir pas été du même avis, soit dans un domaine où il n’importe pas à la foi qu’on tienne pour vrai ceci ou autre chose, soit même dans certaines choses relatives à la foi, mais qui n’avaient pas encore été définies par l’Église. Au contraire, après que les choses ont été définies PAR L’AUTORITÉ DE L’ÉGLISE UNIVERSELLE, si quelqu’un refusait opiniâtrement un tel arrêt, il serait censé être hérétique. CETTE AUTORITÉ RÉSIDE PRINCIPALEMENT DANS LE SOUVERAIN PONTIFE, CAR IL EST DIT DANS UNE DÉCRÉTALE : *“AUSSI SOUVENT QU’UN PROBLÈME DE FOI EST AGITÉ, J’ESTIME QUE TOUS NOS FRÈRES ET COÉVÊQUES NE DOIVENT SE RÉFÉRER QU’À PIERRE C’EST-À-DIRE À L’AUTORITÉ QUI EST SOUS SON NOM”*. OR NI S. JÉRÔME, NI S. AUGUSTIN, NI AUCUN DES SAINTS PÈRES N’A DÉFENDU SA MANIÈRE PERSONNELLE DE PENSER CONTRE L’AUTORITÉ DE PIERRE. D’OÙ CETTE DÉCLARATION DE S. JÉRÔME AU PAPE DAMASE : *“TELLE EST, TRÈS SAINT-PÈRE, LA FOI QUE NOUS AVONS APPRISE DANS L’ÉGLISE CATHOLIQUE. SI PAR HASARD IL Y A DANS CETTE FOI QUELQUE POSITION QUI SOIT MALADROITE OU IMPRUDENTE, NOUS DÉSIRONS ÊTRE AMENDÉS PAR TOI, QUI TIENS LA FOI DE PIERRE AVEC LE SIÈGE DE PIERRE. SI AU CONTRAIRE NOTRE CONFESION EST APPROUVÉE PAR LE JUGEMENT DE TON AUTORITÉ APOSTOLIQUE, ALORS QUICONQUE VOUDRA ME DONNER TORT FERA LA PREUVE QUE LUI-MÊME EST IGNORANT OU MALVEILLANT, OU MÊME QU’IL N’EST PLUS CATHOLIQUE MAIS HÉRÉTIQUE.”* »

De plus et comme on le voit par les paroles mêmes du Christ, **IL N’Y A AUCUNE LIMITATION PAR NATURE DE CETTE AUTORITÉ QUAND ELLE CONCERNE ET S’APPLIQUE, IMMÉDIATEMENT OU MÉDIATEMENT, À TOUT CE QUI A RAPPORT AU SALUT ET À LA GLOIRE DE DIEU. PRÉTENDRE LE CONTRAIRE EST NON SEULEMENT UNE HÉRÉSIE, MAIS EN PLUS UN BLASPHEME CAR IL S’ATTAQUE AUX PAROLES MÊMES DE NOTRE SEIGNEUR QUE L’ON FAIT ALORS PASSER POUR UN MENTEUR**, et on s’oppose de la même façon à la clarté et à la limpidité des Paroles du Christ qui sont particulièrement fortes et qui fondent la nature même de cette Autorité et les limites exactes de SON POUVOIR EFFECTIF. Notre Seigneur dit bien : TOUT ce que tu lieras (ou délieras) sur cette terre sera lié (ou délié) au Ciel. NOTRE SEIGNEUR NE RESTREINT PAS LE CHAMP D’APPLICATION DE CE POUVOIR. Les seules limites sont celles imposées par le ce pourquoi l’Église existe, le ce pourquoi cette Autorité a été instituée, c’est-à-dire par les fins naturelles de l’Église, à savoir la Gloire de Dieu et le salut des âmes. Donc, par nature, le Pontife Romain PEUT et DOIT juger de TOUT, ABSOLUMENT DE TOUT ce qui est en son pouvoir, c’est-à-dire de tout ce qui concerne immédiatement ou médiatement les fins naturelles de l’Église dont il est le Chef. Or ces fins naturelles pour l’Église comme Corps Mystique du Christ, sont justement SURNATURELLES « *IN SE* » comme chacun le sait et l’importance de l’enjeu montre L’IMPORTANCE ET LE POIDS DES PROMESSES DE NOTRE

SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST SUR L'INDÉFECTIBILITÉ DE LA FOI DE PIERRE ET DONC DE L'ÉGLISE QUI REPOSE SUR PIERRE COMME SUR UN ROC.

Ainsi, que ce soit dans le domaine de la Révélation et de son interprétation, dans celui de la Foi pure ou celui des Mœurs, et dans celui de l'exercice même de l'Autorité en tant que pouvoir judiciaire qui condamne afin de défendre la vraie Foi et la Morale et qui punit ceux qui s'y opposent, CETTE AUTORITÉ DOIT ÊTRE RESPECTÉE, ENTENDUE ET OBÉIE QUAND ELLE SE PRONONCE ET ORDONNE, **CAR ELLE NE PEUT ERREUR « IN SE »**. Si on nie ce principe fondamental de la nature même de l'Autorité dans l'Église, si on introduit un élément de relativisme à ce principe, ON SAPE À LA BASE LA CERTITUDE MORALE QUE L'ÉGLISE EST LE PRINCIPE UNIQUE DU SALUT, qu'elle est le principe unique et permanent de Vérité et de fidélité dans la transmission du Donné Révélé et de ce qui en découle, car on laisse entendre que ce pouvoir exercé peut faillir comme Magistère et donc dans son rôle d'enseignement de la Vérité tout autant que dans son pouvoir judiciaire. Cette possibilité pour l'Autorité de faillir QUAND ELLE REMPLIT SA CHARGE EN TANT QUE TELLE, est une opinion, que dis-je une hérésie, QUI S'OPPOSE DIRECTEMENT À L'ÉCRITURE SAINTE ET À LA TRADITION ET QUI LAISSE ENTENDRE QUE L'INDÉFECTIBILITÉ DU POUVOIR DE PIERRE ET DE L'ÉGLISE N'EST PAS FONDÉE ONTOLOGIQUEMENT ET SCRIPTURAIREMENT. Les conséquences sont graves pour le salut des âmes car Saint Jean nous dit :

2Jn 1:9 Quiconque s'éloigne et ne demeure point dans la doctrine du Christ, n'a pas Dieu ; celui qui demeure dans cette doctrine, celui-là a le Père et le Fils.

Si donc cette Autorité créée pour procurer à tous ses enfants le salut et la participation à la vie même de Dieu pouvait faillir ne serait-ce qu'un seul instant, les promesses de Notre Seigneur seraient vaines et mensongères, et s'introduirait alors le doute sur la véracité de cette Autorité, sur la permanence de son indéfectibilité à nous transmettre la vraie Foi. **CAR QUI PEUT DÉFAILLIR UNE FOIS LE PEUT ÉGALEMENT PLUSIEURS, ET NUL NE PEUT PRÉSAGER ALORS DE LA VÉRACITÉ ABSOLUE DE CETTE AUTORITÉ ! MAIS QUI NE VOIT DE L'ŒIL DE LA FOI ET DE LA RAISON QUE SI CETTE AUTORITÉ EST INDÉFECTIBLE C'EST QU'ELLE EST ÉGALEMENT INFAILLIBLE EN SES JUGEMENTS ?** Qui ne voit que cette liaison au Ciel N'EST PAS CONDITIONNELLE, quelle englobe tout le champ d'exercice possible de cette Autorité et qu'elle n'est pas limitée à des jugements solennels ? **Le Christ a-t-il dit que cette Autorité ne serait infaillible que seulement si le Pape parlait solennellement** comme on l'entend maintenant de manière si fallacieuse ? Les papes n'étaient-ils pas convaincus d'être infaillibles avant Vatican I tant dans leur Magistère Ordinaire que dans leur Magistère Extraordinaire ? D'ailleurs le premier Concile du Vatican, définissant l'Infaillibilité pontificale pour imposer de manière extraordinaire ce qui était cru et enseigné depuis toujours de manière ordinaire, n'a fait qu'entériner de manière solennelle, face aux erreurs modernes et aux ennemis de tout poil de cette Infaillibilité, une doctrine connue, habituelle, et acceptée, à savoir qu'un Pontife Romain qui exerce sa charge de Pasteur Universel est Infaillible dans son enseignement et ses jugements.

COMME SUR LE PLAN DE LA DOCTRINE DE LA FOI ET DES MŒURS IL NE PEUT Y AVOIR DE NOUVEAUTÉS DANS L'ÉGLISE, LE SAINT CONCILE A SIMPLEMENT AFFIRMÉ AVEC SOLENNITÉ ET COMME UN DOGME DE FOI, UNE VÉRITÉ NÉCESSAIREMENT CONNUE, ACCEPTÉE DEPUIS TOUJOURS, MAIS QUI EN CES TEMPS TROUBLES NÉCESSITAIT JUSTEMENT QU'ELLE SOIT SOLENNELLEMENT PROCLAMÉE.

L'Église n'invente pas de nouvelles vérités car la Révélation est close, elle les proclame de manière solennelle, ce qui n'est pas la même chose, soit pour les mettre mieux en évidence contre les erreurs contraires, soit pour expliciter ce qui n'était qu'implicitement contenu dans la Révélation.

Mgr d'Avanzo, autorité en la matière puisque rapporteur de la Députation de la Foi, lors du Concile Vatican I nous dit ceci :

« Le Saint-Esprit, l'Esprit de Vérité demeure TOUS LES JOURS dans l'Église, l'Église aussi enseigne TOUS LES JOURS LES VÉRITÉS DE LA FOI, AVEC L'ASSISTANCE DU SAINT-ESPRIT. Elle enseigne TOUTES LES VÉRITÉS SOIT DÉJÀ DÉFINIES, SOIT EXPLICITEMENT CONTENUES DANS LE DÉPÔT DE LA RÉVÉLATION, MAIS NON DÉFINIES ENCORE, SOIT ENFIN CELLES QUI FONT L'OBJET D'UNE FOI IMPLICITE. Ces vérités, l'Église les enseigne **QUOTIDIENNEMENT**, TANT PRINCIPALEMENT PAR LE PAPE, QUE PAR CHACUN DES ÉVÊQUES EN COMMUNION AVEC LUI. Tous, et le Pape et les évêques, **DANS CET ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, SONT INFALLIBLES DE L'INFALLIBILITÉ MÊME DE L'ÉGLISE**. Ils diffèrent seulement en ceci : LES ÉVÊQUES NE SONT PAS INFALLIBLES PAR EUX-MÊMES, MAIS ONT BESOIN DE LA COMMUNION AVEC LE PAPE QUI LES CONFIRME MAIS LE PAPE, LUI N'A BESOIN DE RIEN D'AUTRE QUE DE L'ASSISTANCE DU SAINT-ESPRIT. **AINSI IL ENSEIGNE ET N'EST PAS ENSEIGNÉ, IL CONFIRME ET N'EST PAS CONFIRMÉ.** »

D'autre part, pourquoi expliciter ce qui n'est que contenu implicitement ? Parce que toute vérité signifie l'adéquation de l'intelligence à l'être et non l'inverse ! Si donc l'intelligence ne perçoit pas toute vérité de façon claire c'est seulement parce que ce qui est pourtant en acte dans l'être, n'est encore qu'en puissance pour l'intellect qui ne pense que par composition et division. Ainsi connaître un tout en ses parties essentielles, c'est-à-dire selon sa quiddité et sa définition, et je rappelle ici que la quiddité est l'essence prise comme principe de définition, n'est pas forcément connaître ce tout en ce qui concerne ses parties actuelles, parties qui soit découlent des principes même de l'essence, soit se résolvent en parties accidentelles.

Ce que je veux expliquer ici c'est que connaître la définition de l'homme comme « animal raisonnable » ne dit pas tout ce qu'est Pierre ou Paul en tant qu'individu, car l'espèce n'est pas l'individu, l'espèce joue ici le rôle de principe universel en puissance à la détermination individuelle, c'est à dire à l'essence propre et concrète, comme celle de Pierre ou de Paul, et par conséquent à l'esse propre qui pose cette essence en acte d'être, c'est à dire en tant que réalité existante hic et nunc. Ainsi, analogiquement, les différences individuelles jouent le même rôle quant à l'espèce que la différence spécifique joue vis à vis du genre qui est en puissance à l'espèce, car c'est la différence spécifique qui le fait passer à l'acte.²

AINSI LA RÉVÉLATION CONNUE NE DIT PAS DE MANIÈRE EXPLICITE À L'INTELLIGENCE TOUT DE SES IMPLICATIONS INTELLECTUELLES ET MORALES QUI SONT POURTANT BIEN DES RÉALITÉS, ET C'EST AU MAGISTÈRE ENSEIGNANT DE NOUS LES FAIRE CONNAITRE, C'EST-À-DIRE DE LES FAIRE PASSER À L'ACTE POUR NOTRE INTELLECT.

De plus, il faut préciser et affirmer avec force que pour un Pontife Romain parler *ex-cathedra*, n'en déplaise à tous les menteurs, à tous les gallicans, à tous les libéraux, à tous les pseudos traditionnalistes, et à tous les hérétiques qui tentent de diminuer l'Autorité du Saint Siège, n'est pas seulement engager une Infaillibilité qui s'exprime dans des jugements solennels, mais aussi dans les jugements et les enseignements de tous les jours quand cette Autorité s'adresse à toute la Chrétienté. **Parler *ex-cathedra*, c'est parler en tant que Pontife Romain exerçant sa charge suprême de Pasteur Universel de l'Église, un point c'est tout ! Cela**

² L'auteur, Espada, a jugé nécessaire de modifier ce paragraphe [qui présente donc une différence avec l'original en ligne sur le Blog "LA QUESTION"] pour montrer plus correctement le lien logique qui permet de passer de l'essence abstraite à l'esse qui actualise l'essence concrète ! En effet, l'espèce désigne comme universel une essence abstraite comme "homme" qui n'est une essence concrète et existante que par les différences individuelles ET l'esse qui actualise le tout comme le dit S. Thomas. C'est pourquoi l'individu dit toujours plus que ce qu'en peut dire l'espèce abstraite qui n'est jamais qu'un concept formé à partir de cette même réalité et par l'opération de l'intellect agent.

implique et suppose donc un Magistère Ordinaire et un Magistère Extraordinaire qui soient tous les deux infaillibles puisqu'ils procèdent d'une même Autorité.

C'EST D'AILLEURS SUR CETTE NÉCESSAIRE INFAILLIBILITÉ DU MAGISTÈRE DU PONTIFE ROMAIN QUE SE FONDE L'INFAILLIBILITÉ DU MAGISTÈRE ORDINAIRE ET UNIVERSEL, INFAILLIBILITÉ QUI EST UN ARTICLE DE FOI COMME JE LE RAPPELLE.

En effet, si ce Magistère Ordinaire et Universel n'avait pas son fondement dans l'Autorité du Pontife Romain et dans l'Infaillibilité de celui-ci qui s'exerce TOUS LES JOURS PAR SON MAGISTÈRE ORDINAIRE, et s'il ne trouvait pas en cette même Autorité le principe unique et actuel de son Infaillibilité, d'où donc la tiendrait-il ? Puisque TOUTE autorité dans l'Église découle après celle de Dieu, de celle du Pontife Romain !... Où seraient donc les promesses de Notre Seigneur concernant Pierre ? Où serait cette primauté absolue du Siècle Apostolique comme Autorité Suprême tant dans l'Ordre de la Foi et des Mœurs quand dans l'ordre de la Discipline ?

Si on objecte que le Christ a aussi donné le pouvoir de lier et de délier au Corps des Apôtres pris en son entier et que ce corps peut donc se passer de l'Autorité de Pierre, puisque ce corps, pris comme collégialité, a reçu le pouvoir de lier et de délier, je dis qu'on s'abuse et qu'on tombe dans le **sophisme** et pire encore dans **l'hérésie**.

Ici, malgré l'évidence de la chose, tant par l'usage constant de l'Église et l'enseignement du Magistère lui-même, il est cependant bon, pour convaincre certains esprits plus sensibles à l'argumentation rationnelle pure, de démontrer philosophiquement la chose et de la rendre ainsi claire à la raison et de démontrer aussi le bien fondé de la Doctrine Catholique en la matière.

En effet seul Pierre possède par lui-même (et quand je dis « par lui-même » je ne signifie pas pour autant « sans cause ») le pouvoir de lier et de délier. Or ce qui possède en propre quelque chose, ne participe pas de cette propriété comme des parties incluses dans un tout peuvent participer à une propriété commune dont le tout est le principe. Mais cependant, Pierre appartient aussi au Corps des Apôtres qui a le pouvoir de lier et de délier pris en tant que tout. Si donc cette faculté de Pierre de lier et de délier était le résultat de la propriété du tout qu'est le Corps Apostolique, il s'ensuivrait que Pierre ne pourrait pas l'avoir par lui-même, ce qui est faux. De plus sans Pierre, le corps des Apôtres n'est plus un tout intègre puisqu'il lui manque un élément le composant nécessairement pour qu'il soit en acte. Il n'est alors qu'un Corps Apostolique en puissance en ce qui concerne le pouvoir de lier et de délier. Il ne peut donc pas avoir le pouvoir de lier et de délier en acte, puisque cette propriété ne repose que sur le corps des Apôtres pris dans son tout. Ainsi un tout dont la propriété formelle est partagée au même niveau ontologique avec une partie qui possède cette propriété formelle par soi, ce tout dis-je possède cette propriété par participation à celle de la partie qui joue alors sous ce rapport particulier le rôle de principe. Ainsi Pierre, du fait qu'il possède par soi le pouvoir de délier par lui-même, du fait qu'il est partie intégrante du tout qu'est le Corps Apostolique, du fait que chaque membre du corps apostolique ne possède pas par lui-même ce pouvoir de lier et de délier hormis Pierre, **ON EN CONCLUT FACILEMENT QUE CE CORPS APOSTOLIQUE POSSÈDE CE POUVOIR UNIQUEMENT PAR PARTICIPATION À CELUI DE PIERRE.**

Comme cette Autorité du Pontife Romain est garante de la Vérité, qu'elle est pour cette raison en soi infaillible, qu'elle fonde toute autre autorité et infaillibilité dans l'Église, et ce par participation comme on l'a vu, **il est clair que les critères de Saint Vincent de Lérins ne se rapportent pas à la Tradition comme à leur unique principe mais bien aussi à l'Autorité Suprême du Pontife Romain qui la fonde.** Car s'il y a Tradition c'est d'abord parce qu'il y a un principe qui en fait la stabilité et l'unité, et ce principe c'est la Chaire de Saint Pierre et par participation, le Magistère Ordinaire Universel. La Tradition n'est pas une entité abstraite, comme chapeautant toute l'Église, mais c'est **UNE RÈGLE PERMANENTE ET INFAILLIBLE DE FOI QUI EN SON PRINCIPE REPOSE EN L'ÉGLISE ENSEIGNANTE EN ACTE, ENSEIGNEMENT**

QUI S'EXERCE PAR SON MAGISTÈRE INFALLIBLE. La Tradition formellement dite, est l'ensemble des Vérités de la Foi transmises comme vérités absolues, vérités garanties de par l'infailibilité même du Magistère et pour cette raison ce sont des vérités crues en tout lieu et en tout temps. Ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de Tradition s'il n'y a pas de Magistère Infaillible qui la soutient, qui la transmet et qui en garantit la véracité par son Autorité et son Infaillibilité. Donc la Tradition dans l'Église a son fondement dans la source de l'Autorité et de L'Infaillibilité, c'est-à-dire premièrement en Dieu lui-même qui fonde toute vérité et autorité, mais aussi et comme CAUSE INSTRUMENTALE IMMÉDIATE ET PREMIÈRE, en son Pontife institué par Notre seigneur comme Souverain Absolu de l'Église militante et par participation, en tous les successeurs des Apôtres unis par la même Foi au Pontife Romain. Pour se convaincre de ce que je viens de dire il suffit de lire les autorités en la matière comme par exemple Perrone, ou Franzelin dans son traité « *De Divina Traditio et Scriptura* ». Ne pouvant ici m'étendre je ne ferai que redire ce qui est écrit dans le DTC à l'article « tradition », colonne 1343, relatant ce que dit Billot dans son ouvrage « *De Immutabilitate Traditionis* », C.I :

« ... Cela dit, il reste que LA RÈGLE PROCHAINE [de la Foi] ne peut être que l'enseignement actuel du Magistère, qui nous livre *hic et nunc* les vérités héritées des ancêtres. Et cette RÈGLE de Foi s'identifie par conséquent, d'une façon adéquate et complète, avec le Magistère de l'Église NOUS PROPOSANT, NOUS EXPLIQUANT, NOUS IMPOSANT LES VÉRITÉS À CROIRE, si nous voulons nous en tenir à la doctrine révélée transmise par le Christ et les Apôtres ... Il faut donc que la règle de Foi soit constituée par une tradition POSSÉDANT LA GARANTIE DE L'ASSISTANCE DIVINE : ce qui n'empêche pas d'ailleurs dans l'intelligence des vérités révélées, de faire appel aux efforts de la science humaine, l'action de la cause première n'excluant pas la coopération naturelle des causes secondes. »

Ainsi, avoir une tradition n'est pas un critère suffisant de vérité d'une religion. En effet beaucoup de fausses religions se réclament elles-mêmes d'une tradition. **Ainsi toute tradition n'a de valeur que par les VÉRITÉS QU'ELLE TRANSMET et ces vérités en elles-mêmes ne sont transmises et garanties telles, QUE PAR UNE AUTORITÉ HABILITÉE À LE FAIRE.** Et dans l'Église Catholique, cette Autorité est Infaillible. Cela peut sembler évident, mais il était bon ici de le rappeler.

Maintenant, il est bon de préciser la différence qui notionnellement existe entre autorité et infailibilité. L'autorité est le principe qui exerce un pouvoir coercitif sur ceux qui le supportent. C'est une faculté opérative, un pouvoir qui permet de commander les actes de ceux qui y sont soumis et de les y obliger moralement. Il ne peut y avoir d'autorité réelle sans obligation morale d'y obéir si cette autorité est légitime, juste, c'est à dire agissant en vue du bien et selon les règles de la raison. L'Autorité s'adresse donc d'abord à la volonté de ceux qui y sont soumis et ensuite par concomitance à leur intelligence qui y voit les motifs de l'obligation. Ce qui veut dire simplement que l'on n'oblige pas sans raison. L'infailibilité quant à elle correspond à la qualité qui permet à cette Autorité de ne pas errer quand à son objet formel propre et d'ainsi avoir la capacité de l'imposer comme vérité. C'est en quelque sorte une **vision infallible du Vrai** et par conséquent **du Bien** qui en découle par la conversion même entre le Vrai et le Bien puisque les deux sont de même convertibles avec l'Être. Mais l'objet propre de l'Infaillibilité est le Vrai et ensuite le Bien par concomitance. Si on rapporte ceci au Pontife Romain, on s'aperçoit que le **charisme d'Infaillibilité lui donne une vision infallible de la Vérité** à enseigner ET donc à défendre en condamnant l'erreur contraire, et par suite du Bien maximum à défendre (Je rappelle ici que en bonne métaphysique, toute Vérité est aussi conçue comme un Bien de par la convertibilité qui existe entre l'Être, le Vrai et le Bien). Il y a donc en cette personne du Pontife une perfection maximale dans la saisie du Vrai et dans la saisie concomitante du Bien à atteindre quand il exerce son rôle propre de Pontife. Et comme il a tout pouvoir pour juger parce qu'il connaît parfaitement où se trouve la Vérité par cette lumière même de l'intelligence qui résulte de l'Assistance permanente de l'Esprit-Saint, son Autorité ne peut subir de réel degré dans l'exercice propre de sa charge, et est ontologiquement un absolu dans son ordre quand le Pontife exerce cette charge de Pasteur Universel de

l'Église. En effet c'est par sa faculté de juger qu'il exerce son Infaillibilité, et non seulement par sa faculté de voir le Vrai, et en ce domaine le jugement est Infaillible quel que soit le niveau ontologique de l'objet jugé, à la condition que celui-ci entre dans le cadre des choses où s'exerce ce Magistère Infaillible.

On voit donc par les promesses mêmes de Notre Seigneur que **le Magistère du Pape est Infaillible quelque soit son mode d'expression**, car LES MODES D'EXPRESSION SONT CEUX D'UNE SEULE ET UNIQUE AUTORITÉ, et que de cette Infaillibilité découle TOUTE AUTRE INFAILLIBILITÉ en suivant par là ce que peut en dire la doctrine de la participation comme nous l'avons vu, à savoir que tout être et degré d'être se réfère à l'être qui en tant que principe, le fonde soit en terme de cause efficiente et finale, soit en terme de cause formelle et exemplaire, considérant que Dieu en tant que premier principe fonde sous tous les rapports ce qui s'y rapporte. C'est donc une nécessité ONTOLOGIQUE ET C'EST UNE NÉCESSITÉ DE FOI que le Magistère Ordinaire et Universel se fonde en son principe même dans le Magistère du Pontife Romain car ce dernier est le seul à détenir en soi, pour lui propre et de Droit Divin, le Pouvoir de paître les Brebis, le Pouvoir de lier et de délier, le Pouvoir de posséder les Clefs du Royaume des Cieux. Les autres ne l'ont qu'à titre de participation. Ce fut toujours la Foi constante de l'Église. C'est aussi la raison qui nous l'impose, car il ne peut y avoir de contradiction entre la Foi et la raison même si la raison n'épuise pas le donné de la Foi.

Après tout ce qui vient d'être dit, il faut maintenant tordre le cou à cette **opinion libérale, gallicane**, puant **l'hérésie**, mais fort répandue de nos jours qui précise qu'il n'en demeure pas moins que le Magistère est réputé Infaillible uniquement dans la mesure et dans l'hypothèse où il exprime son intention d'être tel et donc dans la mesure où il veut engager son Infaillibilité. Ce qui veut dire que pour les tenants de cette thèse, sera seulement infaillible ce qui sera déclaré tel HAUT ET FORT et qu'ainsi on pourra discerner un tas de vérités déclarées comme vérités, certes, mais qui seront laissées à l'arbitraire du libre examen, laissant à chacun le choix de penser ce qu'il veut des conséquences morales et fidéiques de ces vérités puisqu'elles pourront ne pas être réputées vérités de Foi ou immédiatement en rapport avec la Foi en l'absence de déclaration explicite du Magistère.

Voilà une nouvelle et belle imposture que la logique élémentaire détruit en un instant. Voilà une belle introduction et un bel exemple du relativisme philosophique appliqué à la théologie ! TOUT D'ABORD, IL FAUT RAPPELER QU'AUCUNE VÉRITÉ EN SOI N'EST RELATIVE, CAR TOUTE VÉRITÉ REPOSE SUR L'ÊTRE QUI LA FONDE, ce qui signifie que la vérité est l'adéquation de l'intelligence à l'Être. C'est un principe fondamental de la Philosophie Scolastique qui en particulier en son expression purement thomiste, je le rappelle ici bien haut, EST la Philosophie de l'Église. Et selon le principe de non-contradiction, il est impossible qu'une chose soit ceci et cela sous le même rapport, et pour cette raison, la vérité qui en découle est une vérité absolue quand elle est adéquate à son objet non seulement *HIC ET NUNC* mais en soi, et malgré la contingence de l'être dont elle est l'adéquation. Ainsi, si je dis que le ciel est bleu parce qu'il est réellement bleu à ce moment précis, ma proposition est vraie et sera vraie pour toujours si on prend en compte les conditions d'expression de cette vérité *HINC ET NUNC*. Car de fait, le ciel peut devenir gris plus tard s'il se couvre de nuage. C'est donc l'être et non la vérité, qui par sa contingence peut être relatif comme de fait il l'est vis-à-vis de sa cause prochaine, vis-à-vis de ses puissances opératives, vis-à-vis de ses principes mêmes qui le constituent, le tout étant relatif « *in fine* » à la Cause Première qu'est Dieu bien évidemment.

Ainsi quand on se réfère à des Vérités bien plus hautes, celles qui se réfèrent à la Révélation, celles qui concernent le Salut, celles qui en fin de compte signifient la Nature de Dieu et de sa Providence, celles qui concernent les rapports de l'homme avec Dieu, VÉRITÉS EN SOI ÉTERNELLES PAR L'IMMOBILITÉ MÊME DE LEUR OBJET ET DE LEURS RELATIONS, COMMENT POURRAIT-ON ENVISAGER UNE SEULE SECONDE QU'ELLES PUISSENT ÊTRE DES VÉRITÉS QUI N'ENGAGENT PAS DE SOI, DE FAIT ET PAR NATURE, L'INFAILLIBILITÉ DU MAGISTÈRE ?!... Est-il besoin que l'autorité

déclare toutes les cinq minutes dès qu'elle se prononce SUR SON OBJET PROPRE qu'elle engage son Infaillibilité puisque de soi elle est toujours en possession de SON OBJET PROPRE QUI ENGAGE PAR NATURE ET PAR PRINCIPE SON INFAILLIBILITÉ ?!... Alors Calixte vous pouvez vous gaussez à bon compte de mon exemple « de la cuisson des pommes de terre », mais qui ne voit que je ne voulais par ce simple exemple certes un peu provocateur, simplement montrer que le Magistère n'est faillible que dans la mesure où il s'occupe de ce qui ne le regarde pas ! Mais que le Magistère s'occupe de ce qui ne le regarde pas est une chose de soi impossible, car dans ce cas EN TANT QUE MAGISTÈRE, IL NE S'EXERCE PAS DU TOUT, PUISQU'IL EST ÉVIDENT QU'IL NE S'EXERCE QUE QUAND IL EST EN ACTE, ET IL N'EST EN ACTE QUE DANS SA RELATION À SON OBJET PROPRE, CELUI POUR LEQUEL NOTRE SEIGNEUR L'A ÉTABLI AVEC LES PLEINS POUVOIRS !... C'est un peu comme la vue qui n'est EN ACTE que parce que la vision s'exerce sur un objet qui lui est adéquat. La vue n'est pas EN ACTE avec les sons ! Il n'y a pas de vision des sons !

Ainsi il est évident que le Magistère dès qu'il est dans son rôle de Magistère EN ACTE, doit alors être réputé infaillible, PUISQUE NÉCESSAIREMENT en possession de son OBJET PROPRE, et par conséquent il n'est pas nécessaire qu'il proclame À TOUT INSTANT cette Infaillibilité qui *IPSO FACTO* s'y rattache.

On voit donc que toute vérité enseignée par le Magistère oblige en conscience, qu'elle ait pour objet immédiat le Donné Révélé ou qu'elle ne concerne que des vérités connexes à ce Donné Révélé. C'est pourquoi il ne peut y avoir de soi d'interprétation relativiste et subjective quand le Magistère s'est prononcé sur une vérité à croire.

Il faut attendre le subjectivisme et le relativisme des temps modernes, avec l'hystérie du libéralisme et du modernisme lui-même, pour voir cette vérité évidente battue en brèche, voir l'autorité pontificale diminuée, voir des vérités essentielles et fondamentales pour la Foi mises sous le boisseau alors qu'elles ne faisaient pourtant jadis aucun doute !... Le Pontife Romain dans son rôle de Pasteur Universel ou de Juge avait parlé ? Le Magistère avait tranché ? **Tout le monde s'inclinait, et ceux qui ne le faisaient pas étaient réputés schismatiques ou hérétiques et on avait bien raison de le croire ! Ah il est certain que pour les esprits rétifs à l'autorité, rationalistes, orgueilleux et de peu de foi des temps modernes, il est dur de croire en cette Infaillibilité permanente de l'Église, reposant fondamentalement sur un seul homme, et qui s'exerce de façon tout autant permanente par son Magistère Ordinaire ! Grande preuve de l'état de corruption morale, intellectuelle et même affective, où se trouve cette humanité agonisante !**

b) De par la nature même de l'objet sur lequel se prononce le Magistère.

Il est un fait indéniable c'est que l'on confond souvent l'infaillibilité du Magistère dans l'expression d'une vérité, et la nature même de cette vérité en tant que vérité. Ce qui est infaillible dans sa faculté de juger, ce n'est pas la vérité, mais c'est le Magistère qui l'enseigne comme vérité ! Il existe des vérités qui touchent directement la Vérité Révélée, comme par exemple le fait qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes, comme le fait qu'il y a deux natures et deux volontés dans le Christ mais une seule Personne, etc. D'autres vérités, sans liaison immédiate avec le Donné Révélé, s'y rattachent cependant d'une façon plus ou moins implicite, de façon plus ou moins immédiate, en puissance peut-on dire pour l'intellect, mais en acte dans la chose, et enfin il existe des vérités de tout autre ordre et qui n'ont aucune liaison avec le Donné Révélé mais qui sont cependant des vérités de la raison, comme certaines vérités mathématiques et scientifiques par exemple.

Il est certain que ce qui sera l'objet de l'Infaillibilité du Magistère ce sont toutes les vérités qui touchent le Donné Révélé ou qui sont connexes à ce donné, et toutes les vérités dont la négation entraîne de fait une atteinte, une altération de ce même Donné Révélé. Ainsi, toute vérité qui entre dans ce cadre peut et doit être

l'objet d'un jugement infaillible du Magistère si la nécessité s'en fait sentir, car comme on l'a vu, c'est son objet propre.

Pour appuyer cette thèse sur une autorité indéniable, je citerai ici S. Thomas (qui devrait être le maître à penser de tout catholique) et qui exprime en termes clairs dans la *Somme Théologique* ce que je viens de dire quant au champ d'application éventuel du Jugement Magistériel. C'est dans la II-IIae, Question 11, article 2, conclusion. Cette question concerne l'hérésie.

« Nous parlons en ce moment de l'hérésie en tant qu'elle implique corruption de la foi chrétienne. Or ce n'est pas une corruption de la foi chrétienne, d'avoir une fausse opinion dans ce qui n'est pas de foi, par exemple en géométrie ou en d'autres choses de même sorte, qui ne peuvent absolument pas appartenir à la foi. **Il y a corruption de la foi uniquement quand quelqu'un A UNE FAUSSE OPINION DANS CE QUI SE RAPPORTE À LA FOI. DE DEUX MANIÈRES, AVONS-NOUS DIT PLUS HAUT, UNE CHOSE SE RAPPORTE À LA FOI : TANTÔT DIRECTEMENT ET À TITRE PRINCIPAL, COMME LES ARTICLES DE LA FOI ; TANTÔT INDIRECTEMENT ET SECONDAIREMENT, COMME LES CHOSES QUI ENTRAINENT LA CORRUPTION D'UN ARTICLE. ET L'HÉRÉSIE PEUT S'ÉTENDRE À CE DOUBLE DOMAINE, COMME AUSSI LA FOI. »**

Il est clair qu'ici S. Thomas parle de l'hérésie qui peut s'étendre non seulement aux choses qui concernent directement le Donné Révélé, mais également aux choses connexes au Donné Révélé et il ne parle pas en ce cas là simplement de la simple erreur, même grave ! **IL EST DONC ÉVIDENT QUE LE CHAMP D'APPLICATION DU MAGISTÈRE S'ÉTEND DANS SON INFAILLIBILITÉ JUSQU'AUX VÉRITÉS CONNEXES QUI SE RAPPORTENT DE QUELQUE FAÇON À LA FOI ET À LEUR NÉGATION PUISQUE LEUR NÉGATION MÊME PEUT ÊTRE TAXÉE D'HÉRÉSIE ! On voit par cela LE MENSONGE de ceux qui soutiennent que le Magistère de soi Infaillible ne pourrait s'exprimer que concernant des objets directement en rapport avec la Foi.**

D'autre part, il est de raison simple et de bon sens de voir que « qui peut le plus peut aussi le moins ». Si donc le Magistère peut engager son infaillibilité en matières graves, bien tout autant le pourra-t-il en matières plus légères ! C'est en effet comme si on soutenait que le pouvoir d'un Juge qui peut faire mettre à mort n'aurait aucun pouvoir pour faire mettre en prison ! Quelle absurdité, quelle sottise ! Et il faut vraiment avoir l'esprit tordu des modernes pour ne pas comprendre cela ! EN EFFET, CE QUI EST EN QUESTION ICI, CE N'EST PAS LE NIVEAU ONTOLOGIQUE DE L'ERREUR DANS SA NÉGATION D'UNE VÉRITÉ, MAIS BIEN LA VÉRACITÉ DU JUGEMENT QUE PEUT EN DONNER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ! Or j'aimerais bien qu'on me démontre que l'on peut être véridique quand on juge des erreurs qui touchent directement la Foi et qu'on ne pourrait point l'être quand on juge de ce qui ne s'y rapporte qu'indirectement !... LE PROBLÈME N'EST DONC PAS JE LE RÉPÈTE DANS LE NIVEAU ONTOLOGIQUE DE L'ERREUR JUGÉE, MAIS BIEN DANS LE POUVOIR DE VÉRACITÉ DE CELUI QUI EXERCE CE POUVOIR DE JUGER. C'est pour n'avoir pas compris cela qu'on entend toutes ces sottises sur ces soi-disant niveaux d'infaillibilité du Magistère dont l'Infaillibilité serait à géométrie variable, selon les humeurs du moment de ce même Magistère, sottises qui proviennent du RELATIVISME ET DU SUBJECTIVISME AMBIANT et qui ne résistent pas un seul instant à l'analyse métaphysique du problème. Et qu'on n'objecte pas que l'engagement infaillible du Magistère est affaire de volonté de ce même Magistère et que pour certaines erreurs connexes à la Foi il n'a pas d'obligation morale de l'engager. Voilà encore un beau sophisme teinté de volontarisme qui plierait la vérité et l'erreur à son bon plaisir arbitraire ! Car soit il y a erreur effectivement et ce Magistère doit se prononcer vis-à-vis de cette erreur puisqu'elle rentre *IPSO FACTO* dans le champ de son objet propre, ou bien le Magistère ne se prononce pas parce que cette erreur ne rentre pas dans le champ de son objet propre.

Le Magistère ne se prononce évidemment pas de fait et à tout instant sur tout ce qui repose sous sa puissance de Jugement, soit que la Tradition transmet déjà infailliblement ces vérités de façon habituelle, et ces vérités sont admises par tous, depuis toujours et en tout lieu, et elles relèvent donc du Magistère Ordinaire du Pape et du Magistère Ordinaire et Universel, infaillibles par eux-mêmes, soit que la nécessité d'enseigner cette vérité n'est pas encore motivée par la réfutation de l'erreur contraire, soit enfin par le fait que la vérité implicitement contenue dans le Donné Révélé n'a pas encore été vue de façon suffisamment satisfaisante pour que le Magistère y engage son Autorité. Un bon exemple est la façon dont a réagit le Magistère de l'Église dans son expression pontificale face à la querelle entre Thomisme et Molinisme.

Il va de soi que l'erreur, quand elle est manifestement en opposition à la vérité révélée, **SOIT DE FAÇON IMMÉDIATE, SOIT DE FAÇON MÉDIATE, PEUT ET DOIT ÊTRE UNE OCCASION DE L'ENGAGEMENT DE L'AUTORITÉ CAR CETTE ERREUR ATTEINT LA FOI DE L'ÉGLISE EN SON INTÉGRITÉ.** Ainsi **il est nécessaire que le Magistère par exemple condamne une proposition qui soutiendrait que la doctrine de l'assomption de la nature humaine du Christ est tout à fait compatible avec la proposition visiblement hérétique que le Christ s'est incarné de quelque façon en tout homme** comme l'a soutenu un certain Karol Wojtyła (lequel a d'ailleurs été déclaré Bienheureux par l'église Conciliaire... il y a de quoi bien sourire..). En effet, sans rentrer dans le débat théologique sur ce sujet, on ne voit pas trop comment associer ces deux doctrines dont la véracité de l'une exclue comme son contradictoire la fausseté de l'autre. Il est certain que le Magistère sera infaillible dans les raisons qui motivent son jugement pour condamner ce type de proposition, car ce type d'erreur touche directement le Donné Révélé.

On pourra cependant encore objecter, en insistant et en prouvant qu'on n'a rien compris à ce qui a été dit plus haut, que le type d'erreur touchant directement la Vérité Révélée est certes l'objet immédiat et propre du Magistère Infaillible et meut ce Magistère à condamner ce type d'erreur de par son Autorité, mais qu'il n'en est pas de même pour des vérités qui ne touchent pas directement le Donné Révélé, qui ne sont donc pas des hérésies, mais seulement des erreurs plus ou moins graves et qui n'excluent pas de l'Église si on les soutient. Le jugement du Magistère condamnant ce type d'erreurs ne rentre donc pas dans le cadre strict de ce qui engage **NÉCESSAIREMENT** l'Infaillibilité. Qui ne voit déjà ici la pétition de principe évidente qui suppose vérifié avant de le démontrer le fait que l'Infaillibilité ne peut s'engager qu'à propos de ce qui touche directement la Vérité Révélée. On a vu déjà que cette position n'a aucun fondement scripturaire, qu'elle ne tient pas un seul moment devant le sens commun, que le pouvoir de délier englobe nécessairement tout ce qui touche à la Révélation de façon immédiate **OU** de façon médiate, mais on peut en plus y apporter ici une autre démonstration encore plus philosophique. En effet, la négation de toute vérité connexe et découlant de la Révélation a forcément quelque rapport **EN ACTE** avec cette Révélation sous le rapport même de la propriété niée dans l'objet, et c'est seulement sous le rapport de la connaissance qu'on peut en avoir que cette erreur connexe est **EN PUISSANCE** à l'intelligence. Mais une fois cette erreur connue **EN ACTE** par l'intelligence, connue comme **PRIVATION ET COMME INADÉQUATION DE L'INTELLIGENCE À L'ÊTRE**, et comme elle touche nécessairement le Donné Révélé **EN L'ALTÉRANT DE QUELQUE FAÇON** puisque toute privation altère ce dont elle est la privation, il est certain que cette erreur entre alors dans **L'OBJET PROPRE** du Magistère qui dès qu'il s'engage en jugeant et en condamnant, engage alors son Autorité Infaillible. Voilà pourquoi un Magistère authentique ne peut pas ne pas condamner ce type d'erreur et son jugement est juste sans condition puisque la saisie de la vérité qui motive ce jugement ne peut errer. C'est pourquoi on parle de la Chaire de Saint Pierre comme de la Chaire de Vérité, car quand elle exerce son Magistère elle ne peut errer.

IL SERA DONC TOTALEMENT IMPOSSIBLE QU'UN RÉEL MAGISTÈRE AUTHENTIQUE PUISSE DE LUI-MÊME PROFÉRER OU AVALISER DES ERREURS, OU PIRE ENCORE DES HÉRÉSIES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, IL SERA TOUT À FAIT IMPOSSIBLE QU'IL LAISSE DE FAÇON HABITUELLE SANS LES CONDAMNER CES MÊMES ERREURS, CAR CELA VOUDRAIT

DIRE QUE SON INFAILLIBILITÉ EN MATIÈRE DE FOI ET DE MŒURS N'EST QU'UNE ILLUSION, ET C'EST JUSTEMENT ICI UNE HÉRÉSIE DE LE SOUTENIR.

Ainsi donc, on peut en conclure facilement qu'il est faux de soutenir qu'un Magistère Authentique puisse être « conditionnellement infaillible » dans ses jugements quand il est EN ACTE ET EN POSSESSION DE SON OBJET PROPRE qui comme on l'a vu ne se réduit pas aux vérités révélées, mais aussi à ce qui en découle d'une façon ou d'une autre.

COMME ON LE VOIT, LA SEULE CONDITION POUR QU'IL NE SOIT PAS INFAILLIBLE EST SIMPLEMENT QU'IL NE SOIT PAS EN POSSESSION DE SON OBJET PROPRE, ET DONC QU'IL NE SOIT PAS EN ACTE EN TANT QUE MAGISTÈRE. LA NOTION DE MAGISTÈRE AUTHENTIQUE « CONDITIONNELLEMENT » INFAILLIBLE, À GÉOMÉTRIE VARIABLE, EST DONC NON SEULEMENT UNE ABSURDITÉ SUR LE PLAN PHILOSOPHIQUE, MAIS DE PLUS UNE GRAVE ERREUR DOCTRINALE QUI SAPE LA NATURE RÉELLE DE CE MÊME MAGISTÈRE, ET DONC QUI SAPE L'ÉGLISE EN SA NATURE PROFONDE.

c) De par la nature nouvelle de cette conception.

Comme par hasard cette notion de Magistère Authentique « conditionnellement infaillible » est une **nouveauté totalement hétérodoxe, post Vatican II !...** Elle a été créée pour les besoins de la cause, à savoir pour faire passer les erreurs dans les têtes, tout en faisant croire qu'elles ne nécessitaient pas l'engagement Infaillible du Magistère, alors que la vérité est toute autre. **Ce sophisme a berné des générations entières** car en effet, on veut nous faire avaler le fait que ces erreurs PEUVENT COEXISTER AVEC UN VÉRITABLE MAGISTÈRE alors que la présence de ces erreurs signifie clairement qu'il n'y avait pas de Magistère du tout à Vatican II et qu'il n'y a plus depuis, **CAR IL EST IMPOSSIBLE QU'UN VRAI MAGISTÈRE PROMULGUE COMME VÉRITÉS DES ERREURS MANIFESTES CONTRE LA FOI OU QUI ALTÈRENT DE QUELQUE MANIÈRE CETTE FOI !**

L'erreur n'étant l'objet propre du magistère qu'en tant qu'elle est condamnable comme négation de la vérité qui lui est opposée, il est clair que ces erreurs ne pouvaient de soi être acceptées et promulguées comme vérités, même en tant que vérités simplement connexes au Donné Révélé, par un Magistère réel et authentique qui de soi engage dès qu'il est en possession de son objet propre son Infaillibilité et ne peut pas errer comme on l'a vu !...

OR JE LE RÉPÈTE, PAUL VI A SIGNÉ ET ACCEPTÉ DE PAR SON AUTORITÉ APOSTOLIQUE TOUTES LES CONSTITUTIONS, DÉCRETS ET DÉCLARATIONS DE CE CONCILE, DONT LE FOURMILLEMENT D'ERREURS ÉVIDENTES CONTRAIRES À L'ENSEIGNEMENT TRADITIONNEL DE L'ÉGLISE DEVAIT DE FAÇON NÉCESSAIRE ENGAGER SON AUTORITÉ APOSTOLIQUE INFAILLIBLE POUR LES CONDAMNER ! OR IL A SIGNÉ CES CONSTITUTIONS COMME DES VÉRITÉS EN ENGAGEANT SON AUTORITÉ APOSTOLIQUE ET DONC SON INFAILLIBILITÉ. **MAIS COMME CES VÉRITÉS NE SONT EN FAIT QUE DES ERREURS LA PLUPART DU TEMPS DÉJÀ CONDAMNÉES, IL EST CERTAIN QUE LE MAGISTÈRE DE PAUL VI N'EXISTAIT PAS ET QUE PAUL VI N'ÉTAIT PAS UN PONTIFE ROMAIN DE L'ÉGLISE UNE, SAINTE, CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE... PAR CONSÉQUENT, VATICAN II NE SE RÉDUIT LUI-MÊME QU'À UN PUR CONCILIABULE !**

Pour bien prouver en plus, selon le droit, que le Pape Paul VI engageait sa réelle autorité en signant les décrets et constitutions de Vatican II, il suffit de voir ce que nous dit le Droit Canon :

Canon 227 : « les décrets des Conciles Œcuméniques n'ont par eux-mêmes aucune force définitivement obligatoire ; ils doivent être confirmés par le Pape et promulgués par son ordre »

Ce qui fut fait ! Donc les décrets sont obligatoires ! Donc les erreurs de Vatican II et ses hérésies sont obligatoires !

Et depuis Vatican II, que voit-on répondre à toutes ces erreurs ? Simplement qu'on doit les accepter selon les uns, et selon les autres, qu'on doit réinterpréter le Concile à la lumière d'une nouvelle herméneutique, c'est-à-dire à la sauce kantienne ou hégélienne ! Preuve s'il était encore besoin d'en rajouter que cette Église Conciliaire post Vatican II N'EST PAS L'ÉGLISE CATHOLIQUE !...

2° La notion de Concile Œcuménique purement pastoral est-elle une notion recevable ?

Clairement non ! **Cette notion est une pure invention des temps modernes, une nouveauté sans fondement, un moyen de faire passer les erreurs de Vatican II comme une lettre à la poste, et pour beaucoup, de leur permettre de moudre le vilain grain qu'ils ont envie de moudre.** Qu'est-ce qu'être Pasteur en effet dans l'Église ? Est-ce simplement avoir un rôle de pédagogue lors de l'enseignement des vérités de la Foi ? Un Concile de l'Église Catholique ne peut-il que raconter de jolies choses sur la manière d'enseigner les vérités de la Foi, en les enseignant et les mettant bien sûr au goût du jour par un « aggiornamento » dont on voit aujourd'hui les tristes résultats ? A-t-on déjà vu dans l'Histoire de l'Église un Concile Œcuménique purement pastoral ? **Il est clair que cela ne peut exister puisque le Magistère premièrement n'a pas à se mettre au goût du jour car le monde n'a pas autorité pour commander l'Église, et le relativisme n'a pas à commander la Vérité Immuable.** D'autre part, parce que la Vérité étant immuable et étant une simple adéquation de l'intelligence à l'être, il n'y a pas 36 pédagogies pour transmettre les Vérités de la Foi mais une seule, celle de la Tradition, des Pères et du magistère Infaillible qui s'exprime par la voix du Pape, des Conciles, et du Magistère Ordinaire et Universel. D'ailleurs à bien y regarder, **le Concile Vatican II** dont on nous rabat les oreilles sur sa soi-disant nature purement pastorale **est truffé** comme une dinde pour la Noël **de propositions qui concernent directement la Foi, truffé de nouveautés contraire à la saine Doctrine, toutes choses qui ne pouvaient pas de soi ne générer qu'un Concile pastoral, mais bien au contraire ne générer que L'ENGAGEMENT INFALLIBLE DU MAGISTÈRE POUR CONDAMNER ET ANATHÉMATISER TOUTES CES HORREURS CONTRAIRES À LA FOI !...**

Cela fut-il fait ? Non !

AU CONTRAIRE NOUS AVONS VU UN PARFAIT ENSEMBLE DES VOLONTÉS PARTICULIÈRES UNIES DANS UN CONSENSUS HÉRÉTIQUE ET SCHISMATIQUE DESTRUCTEUR DE LA VRAIE FOI, SIGNANT AINSI L'APOSTASIE GÉNÉRALE COMME LE DISAIT L'ABBÉ COACHE DE TOUS CEUX QUI Y PARTICIPÈRENT ! PIRE ENCORE, NOUS AVONS VU L'AUTORITÉ DU PONTIFE ROMAIN AVALISER, RATIFIER, POSER AU NIVEAU DE LA VÉRITÉ DES ERREURS GROSSIÈRES CONTRE LA FOI, ERREURS POUR LA PLUPART DÉJÀ CONDAMNÉES ET ANATHÉMATISÉES DEPUIS LONGTEMPS ! EST-CE ICI LA MANIÈRE DE FAIRE D'UN MAGISTÈRE AUTHENTIQUE ET INFALLIBLE QUI POSSÈDE L'ASSISTANCE DE L'ESPRIT-SAINT ? C'EST IMPOSSIBLE DE LE CROIRE !...MENTEURS SONT CEUX QUI LE SOUTIENNENT !...

Et quand on pense qu'une certaine élite intellectuelle dont le rôle était de dénoncer avec force toutes ces horreurs, s'est laissée elle-même endormir, démotiver, anesthésier, annihiler et tromper, par les vapeurs diaboliques et mondaines de cette Révolution Conciliaire, de ce que certains ont appelé à juste titre, la Révolution Copernicienne dans l'Église !

PAR QUEL AVEUGLEMENT les catholiques sincères, fiers de leur Foi, aimant leur Dieu plus que tout, PEUVENT-ILS ENCORE APRÈS 50 ANS D'ERREURS ET DE DESTRUCTION DE L'ÉGLISE, CROIRE UNE SEULE SECONDE QUE CETTE ÉGLISE CONCILIAIRE EST ENCORE L'ÉGLISE DU CHRIST ? Comment peuvent-ils croire que cette Église qui prêche la **liberté religieuse,**

qui prêche le salut dans toutes les religions, qui prêche l'œcuménisme, qui enseigne que de toute façon tout le monde sera sauvé, qui prêche le culte de l'homme etc. et on pourrait en écrire dix volumes comme cela, **COMMENT PEUVENT-ILS CROIRE QUE CETTE IMMENSE MACHINE À PRODUIRE L'ERREUR ET L'HÉRÉSIE EST LA VRAIE ÉGLISE DU CHRIST ?**

Pour ma part jamais, et ce par ma foi, par ma raison, et par devant Dieu, jamais je ne pourrai accepter de reconnaître CETTE ABOMINATION comme la véritable Église du Christ !

Fin de la première partie.

Espada [lien permanent](#)

10 décembre 2011 14:22

Réponse à Calixte 2ème Partie. ³

B / Passons maintenant à l'examen proprement dit de votre réponse et examinons votre prose d'un peu plus près pour en voir la soi-disant consistance. Ne pouvant tout commenter, ne pouvant écrire ici une encyclopédie de toutes les erreurs et les approximations qui y sont contenues en acte comme en puissance, vous me permettez de focaliser mon attention sur les points qui me paraissent les plus importants et qui nécessitent une réfutation spéciale.

Vous me dites d'abord :

« Or, vous ayant lu, et m'être penché attentivement sur votre laborieux exercice de « décorticage », il faut convenir, préalablement, d'un fait évident, vos efforts ont été stériles et inutiles, votre pré-tention anéantie, votre ambition pathétique apparaissant finalement pour ce qu'elle est : un illusoire procédé d'autosuggestion. »

Calixte, sachez qu'avec moi la guerre psychologique ne fonctionne pas, car par la discussion de quelques années sur des forums de philosophie, j'ai eu à affronter des adversaires un peu plus coriaces que vous et dont l'argumentation était un peu plus serrée que la vôtre. Ils avaient souvent tort, mais on ne pouvait pas leur reprocher de savoir manier l'argument. Ceci m'a donné un certain *habitus* à ne pas me laisser démonter par un blabla tape à l'œil qui n'impressionne que ceux qui ne savent rien démontrer, mais seulement invectiver et étaler comme le beurre sur une tartine leurs connaissances encyclopédiques ou soi-disant telles, afin de masquer par cela leur faiblesse de raisonnement. Je connais la technique, je l'ai éprouvée plus d'une fois et elle ne m'impressionne pas.

Mais passons aux choses sérieuses. Vous me dites :

« Les canons de Saint Vincent de Lérins précisent que lorsqu'une chose est crue dans l'Église depuis toujours, par tous et partout, elle est réputée infaillible, c'est l'infailibilité du magistère ordinaire, mais la mention "depuis toujours" exclut de son champ d'application toutes les nouveautés conciliaires, postconciliaires, si les évêques conciliaires sont aujourd'hui d'accord avec un enseignement nouveau cela n'est donc pas suffisant pour donner à celui-ci un caractère infaillible. »

Il va de soi que cet enseignement nouveau n'est pas un enseignement infaillible PUISQUE CE N'EST PAS DU TOUT UN ENSEIGNEMENT DU MAGISTÈRE, qui comme on l'a vu ne peut pas enseigner l'erreur et

³ Suite de la réponse à Calixte du blog "LA QUESTION" qui voit dans Benoît XVI un "Pape" hérétique mais toujours Pape et accuse les "non *una cum*" de schismatiques, voire d'hérétiques !

la propager. Vous apportez donc de l'eau à mon moulin sans même vous en apercevoir, car vous me dites que **le Magistère Ordinaire est infaillible** et ensuite que **les nouveautés ne sont pas celles d'un enseignement infaillible**. On en conclut donc en bonne logique que ces erreurs n'engagent en rien le Magistère Ordinaire que vous déclarez vous-même infaillible ! Mais alors quel Magistère s'engage ici ? Celui de Mars ou de Pluton ? Encore une de vos nouveautés magistérielles du moment ? Quel nouveau type de Magistère allez-vous nous inventer encore pour étayer votre thèse insoutenable ? De plus, vous me parlez de Magistère Ordinaire infaillible. Comme vous ne précisez pas, je vous demande de qui ? Du Pape ? Si oui, alors vous dites comme moi, que **le magistère Ordinaire du pape est infaillible** et je m'en réjouis ! Mais c'est très curieux car avant vous me disiez que le Magistère Authentique est « *conditionnellement infaillible* ». Or, votre Magistère en question « *conditionnellement infaillible* » n'inclut-t-il pas celui du Pape dans son enseignement ordinaire ? Ce ne peut être celui du M.O.U. puisque par le Concile Vatican I il est réputé **TOUJOURS infaillible** dès qu'il s'engage et vous savez que je vais vous taxer à juste titre d'hérésie si vous le niez. Ce serait donc plutôt celui qu'a utilisé par exemple Paul VI pendant le Concile ? Mais alors il n'est pas infaillible selon vous puisque Paul VI l'a déclaré tel !... Pourtant c'est bien le Magistère ordinaire du Pape qui s'exerçait au Concile Vatican II et infaillible en soi, et qui lui a fait signer tous les documents conciliaires, sinon ce serait quel Magistère ? Alors comment se fait-il qu'il ne fût point infaillible alors que vous me dites plus haut que le Magistère Ordinaire sous-entendu du Pape est infaillible ? Vous êtes en pleine confusion, **VOUS ÊTES UN SPÉCIALISTE DU MAGISTÈRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE ! ET VOUS AIMEZ CELA JUSTE POUR NOUS FAIRE CROIRE QUE LA SECTE CONCILIAIRE EST L'ÉGLISE CATHOLIQUE !**

Et dites-moi donc, par quel miracle cet enseignement serait celui du Magistère Ordinaire Infaillible quand il dit vrai et ne serait plus celui du Magistère Ordinaire Infaillible quand il dit faux alors que visiblement **C'EST LA MÊME AUTORITÉ QUI S'ENGAGE ET QUI PARLE, ET QU'ELLE NE S'EXPRIME PAS DE FAÇON DIFFÉRENTE ?** Aurions-nous la possibilité de voir des Papes en pleine schizophrénie nécessitant une bonne dose de neuroleptiques ? Si vous me dites que ce n'est pas **LE MÊME TYPE D'AUTORITÉ QUI S'ENGAGE PARCE QU'ELLE SE DÉCLARE elle-même NON-INFAILLIBLE**, en particulier quand elle profère des erreurs, comme au Concile Vatican II, qui ne voit le sophisme d'une telle affirmation !

En effet, si cette autorité se déclare non-infaillible, c'est qu'elle se déclare déjà l'Autorité, apte ou non à juger d'une chose, mais aussi c'est qu'elle n'est donc pas compétente pour juger de la chose dans le cas présent, sinon elle s'engagerait, jugerait, et serait alors infailliblement vraie puisqu'adéquate à son objet ! **CAR EN MATIÈRE DE VRAI ET DE FAUX il n'y a PAS DE MOYEN TERME !** Et si elle n'est pas compétente, elle ne doit donc pas en bonne logique, se prononcer sur l'objet en question. Mais alors, POURQUOI SIGNE-T-ELLE DES DÉCRETS, CONSTITUTIONS DOGMATIQUES, DÉCLARATIONS ET AUTRES DOCUMENTS DE PAR SON AUTORITÉ alors qu'elle s'affirme elle-même **NON COMPÉTENTE POUR SAVOIR SI C'EST L'EXACTE VÉRITÉ DE LA CHOSE ET POUR EN JUGER ?** LES TERMES « EN-GAGER SON AUTORITÉ » ont-ils encore un sens ? Un Concile Œcuménique est-il un jeu de cour de récréation ? Car ENFIN, QUELLE AUTORITÉ A UTILISÉ PAUL VI POUR AVALISER TOUT LE CONCILE VATICAN II ? VOILA LA CONTRADICTION PARFAITE qui montre que cette autorité est **CONTRADICTOIRE** et qui montre que tout cela n'arrive que **PARCE QU'IL Y A en vérité ABSENCE DE MAGISTÈRE EN ACTE**. Et ce n'est pas par l'effet d'un Magistère à géométrie variable comme vous le dites, ce qui est une absurdité sans nom !

De plus prétendre que les canons de St Vincent de Lérins, bien qu'ils soient nécessaires, sont une règle suffisante du Magistère Infaillible est une absurdité car c'est placer l'effet à la place de la cause, car s'il y a des choses crues dans l'Église depuis toujours, par tous et en tout lieu, **c'est bien parce qu'il y a dès l'origine un Magistère EN ACTE qui nous transmet infailliblement ces vérités !** De plus *stricto sensu*, ils empêcheraient toute nouvelle décision du Magistère Infaillible en matière de Foi et de Mœurs, et tout passage de

l'implicite à l'explicite serait impossible, puisqu'on nous dirait que cette nouvelle décision du Magistère n'était pas EXPLICITEMENT crue par tous depuis toujours et en tout lieu.

Enfin quant aux Canons de Saint Vincent de Lérins, il est clair que l'on ne peut les appliquer à l'Église actuelle car il y manque la possibilité d'y appliquer le « depuis toujours ». Mais d'autre part, comme la nouvelle doctrine est crue par tout ce qui fait fonction de Magistère Ordinaire Universel de l'église Conciliaire, qu'elle est maintenant la norme issue du Concile Vatican II, qu'elle est affirmée par le Pontife de cette église Conciliaire et donc qu'il y a UNANIMITÉ DANS L'AFFIRMATION DE CETTE NOUVELLE DOCTRINE (et ne me dites pas qu'il n'y a pas unanimité car même ceux qui râlent mais qui rejoignent quand même cette église, sont bien obligés d'accepter AU MOINS la nouvelle herméneutique qui doit mettre tout le monde d'accord, herméneutique qui soutient que ce n'est qu'une question d'interprétation des textes conciliaires s'il y a des divergences et non un problème doctrinal de fond, ce qui est justement l'enjeu actuel des « conciliabules » de la FSSPX avec cette église Conciliaire), cette nouvelle doctrine dis-je, étant MATÉRIELLEMENT l'expression d'un Magistère Ordinaire Universel, **on se trouve devant la bizarrerie d'un Magistère Ordinaire Universel en théorie infaillible, mais qui ne répond pas aux Canons de Saint Vincent de Lérins, ET QUI DEVRAIT POURTANT ENSEIGNER CE QUI A ÉTÉ CRU « DEPUIS TOUJOURS ».** Ce qui prouve bien que ce Magistère NE PEUT PAS ÊTRE FORMELLEMENT un Magistère Ordinaire Universel puisqu'il n'en porte pas les caractéristiques essentielles.

Vous me dites ensuite :

« Cependant, bien que la défaillance de l'Autorité soit inhabituelle, de rares précédents montrent qu'elle est parfois possible, et la situation actuelle de l'Église depuis Vatican II en est un cas de figure exemplaire après d'autres qui furent non moins inquiétantes ».

La défaillance de l'Autorité en matière de Foi et de mœurs n'est pas inhabituelle comme vous le dites péremptoirement, mais elle est impossible comme on l'a vu, et vos « *rare précédents* » que vous citez **sont tous des cas dont l'interprétation historique est largement sujette à caution**, que vous les utilisez seulement pour servir votre thèse, et vous en avez tellement besoin pour défendre cette thèse que vous seriez prêt à nous inventer un bon paquet de Papes hérétiques rien que pour nous la confirmer ! D'autres plus savants que moi en Histoire de l'Église on largement **réfuté les mensonges** que l'on voit étalés sans vergogne par certains dans ce blog et certains autres de la toile. De plus, la situation générée par Vatican II n'a rien de comparable avec une défaillance hypothétique et ponctuelle de l'Autorité, C'EST UNE APOSTASIE GÉNÉRALE dont il n'y a guère que la crise arienne, et encore pas totalement, qui puisse y être comparée ! Même la *Réforme Protestante* n'a pas généré une telle Apostasie générale et grâce à Dieu elle ne détruisit pas tout, n'a pas atteint la Chaire de Vérité qui resta intacte, et elle fut l'occasion de la Contre-réforme et du Concile de Trente !...

Ensuite,

« Vous ne voulez pas l'entendre, mais il importe d'insister sur le fait qu'un enseignement du Pape, ou d'un Concile, n'entraîne pas ipso facto une obéissance inconditionnelle : “ celle-ci dépend et est proportionnée à l'intention avec laquelle le Magistère entend engager son autorité. ” »

C'est vous qui n'entendez rien ! Il est évident que l'Intention du Magistère est importante, mais quand son intention s'engage et s'exerce par un jugement, **elle oblige par définition** ! Puisque l'objet propre du Magistère est TOUJOURS LA FOI ET LES MŒURS ET CE QUI EN DÉCOULE directement ou indirectement, SON INTENTION DE S'ENGAGER et le jugement qui en découle, PAR LUI-MÊME ET PAR NATURE OBLIGE NÉCESSAIREMENT ! **C'est encore une invention moderniste de nous faire croire le contraire** ! Ce qui va changer c'est la qualification soit d'erreur soit d'hérésie, de l'erreur jugée selon qu'elle atteint immédiatement le donné de la Foi ou bien seulement médiatement ce donné. D'autre part le Magistère peut très bien concernant un sujet suspendre son jugement en attendant l'avis des théologiens, ou pour

toute autre raison, en cas de guerre et de troubles graves de la société civile, et en ce cas ce qu'il dit de la chose n'oblige pas dans la mesure où par définition il n'y a pas encore de jugement. Mais **quand il y a jugement il y a obligation**, au moins de certitude de raison (quand ce sont des erreurs), sinon toujours de Foi (quand ce sont des hérésies), de croire en ce que dit et juge le Magistère. Votre interprétation **LIBÉRALE ET RELATIVISTE** de la phrase « dépend et est proportionnée à » signifie simplement LA LIAISON LOGIQUE ENTRE L'INTENTION ET L'OBÉISSANCE, ET NON PAS QUE CELLE-CI SOIT SUJETTE À DEGRÉS D'ÊTRE. ON NE DIT PAS À MOITIÉ VRAI ET À MOITIÉ FAUX ! **EST EST, NON NON !**

Voilà la manière typique de faire des libéraux !... Vous prenez un membre de phrase et vous le sortez de son contexte pour appuyer votre thèse ou bien vous en tordez le sens pour en relativiser le contenu !

Mais le meilleur, que dis-je, le succulent est à suivre :

« C'est ce que confirme le cardinal Journet : " Le degré avec lequel le Magistère s'exprime dépend donc encore une fois de la volonté, de l'intention du Pape et des Évêques unis à lui. Il n'y a pas de coïncidence définitive entre Magistère extraordinaire et Magistère infaillible. " (Cf. C. Journet, L'Église du Verbe Incarné, p. 531). »

Réellement vous ne manquez pas de souffle de m'opposer comme argument d'autorité une autorité... conciliaire ! Voilà une jolie pétition de principe supplémentaire que le lecteur jugera à sa juste valeur ! De plus ce que nous dit le pseudo-cardinal Journet fait cardinal par une fausse autorité, faisant partie de la bande à Paul VI, Maritain et consorts, tous modern-progressistes éprouvés, est une belle HÉRÉSIE qui contredit directement les constitutions de Vatican I à savoir qu'il est IMPOSSIBLE QUE LE MAGISTÈRE EXTRAORDINAIRE NE COÏNCIDE PAS AVEC L'INFAILLIBILITÉ, **Concile Vatican I contredisant Journet directement**, puisque ce Concile Vatican I nous dit justement le contraire ! Vous participez bien de l'hérésie de Journet et de ceux qui pensent comme lui ! De plus il faut bien remarquer le mot savoureux de « définitive » appliqué à la coïncidence, jargon typiquement **moderniste** qui ne signifie rien et qui laisse dans le flou relativiste celui qui tente d'y voir un contenu intellectuel ! C'est vraiment n'importe quoi ! En tout cas ce n'est pas catholique !

Vous ajoutez de façon aberrante et dans la confusion totale comme chacun pourra en juger,

« Si donc il n'y a pas coïncidence constante et définitive, cela veut dire qu'il peut y avoir des cas, certes exceptionnels [pourquoi exceptionnels ?], et Vatican II en est un [on aimerait bien savoir pourquoi !], où un acte du Magistère ordinaire authentique ne possède pas la note de l'infailibilité. »

Attendez là ! Vous nous parlez de cette jolie hérésie « qu'il n'y a pas coïncidence définitive entre Magistère extraordinaire et Magistère infaillible » et vous nous appliquez cela maintenant au Magistère Ordinaire que vous nous disiez infaillible un peu plus haut ? Mais c'est quoi ce raisonnement de gribouille ? Vous ne dites rien, sinon des absurdités intellectuelles qui ne démontrent qu'une seule chose, à savoir votre confusion totale ! De plus j'ai suffisamment réfuté cette notion de Magistère Authentique dont l'Infailibilité serait à géométrie variable !

Ensuite, vous nous exposez une **belle et grave erreur**, que dis-je une quasi hérésie, hélas bien commune et bien dévastatrice :

« La règle de l'infailibilité c'est la Tradition »

C'est inexact ! Et vous confondez ici la Tradition comme règle de Foi et l'Infailibilité comme Charisme du Pontife Romain qui en soi détient le pouvoir de dire et de juger de la vérité sans erreur possible et de communiquer par participation cette Infailibilité à toute l'Église. Le christ a-t-il dit que c'est par la Tradition que Pierre détient le pouvoir des clefs et le pouvoir de lier et de délier ? Alors il est évident que la Tradition

comme le dit Jean de St Thomas est règle éloignée de la Foi (comme l'Écriture Sainte) et LE MAGISTÈRE INFALLIBLE EST LA RÈGLE DE FOI PROCHAINE (avec les Conciles), car en fait **c'est ce Magistère qui par ces actes enrichit cette Tradition transmise par les Apôtres** dès l'origine et est garant de sa vérité. Si les Apôtres et avec eux tout le Magistère constant, n'avaient pas transmis INFALLIBLEMENT et donc sans erreur possible l'Écriture Sainte et tout ce qui constitue le Donné Révélé, il n'y aurait pas plus de Tradition que de beurre en broche.

« Le Magistère infallible n'est pas source, il a à son tour sa source dans la Tradition et l'Écriture Sainte »

Il est faux de soutenir que le Magistère n'est pas source également ! En effet, qui donc transmet l'Écriture sainte sinon le Magistère Infaillible seul apte à EN DÉTERMINER LES CANONS DE FAÇON CERTAINE ET INFALLIBLE, ET À EN IMPOSER L'INTERPRÉTATION ? DE PLUS, QUI FAIT LA TRADITION EN ACTE ? SINON LE MAGISTÈRE VIVANT ET INFALLIBLE QUI SEUL DÉTIENT LE POUVOIR DE LIER ET DE DÉLIER ? Qui ne voit que la Tradition est le résultat de l'activité incessante de ce Magistère Vivant et Infaillible qui seul a le pouvoir de lier et de délier depuis les commencements de l'Église, que c'est lui qui nous a transmis les Écritures Saintes, et qui enrichit à toute époque ainsi la Tradition par ses jugements au cours des Siècles ? Et c'est par ce Magistère que la Tradition elle-même devient règle de Foi car la Tradition est l'expression au cours des siècles de CETTE FOI TRANSMISE, EXPLIQUÉE, COMMENTÉE PAR CE MÊME MAGISTÈRE ET CE, DE FAÇON INFALLIBLE ! Et si la Révélation est close à la mort du dernier Apôtre, il n'en demeure pas moins QUE TOUTES LES VÉRITÉS NE SONT PAS EN ACTE DANS L'ÉCRITURE SAINTE ET QUE L'INTERPRÉTATION MÊME DU DONNÉ RÉVÉLÉ REVIENT DE DROIT DIVIN AU MAGISTÈRE INFALLIBLE. Il y a donc intercompénétration entre la Tradition et le Magistère dans le sens où le Magistère enrichit la Tradition et dans le sens où la Tradition est une règle de Foi pour l'Église qui par son Magistère ne peut se contredire au cours des siècles sans se détruire lui-même. **En d'autres termes, l'Écriture et la Tradition constituent la source première de la Révélation : c'est là que le Magistère puise avant de se prononcer. Mais une fois que ce Magistère s'est prononcé, et comme il est la règle prochaine de la Foi, nous devons croire ce qu'il dit et obéir à ses jugements. Lui seul peut nous dire ce que nous DEVONS croire ! Sinon nous devenons comme les protestants, soumis au libre examen des Écritures et rien de plus.**

Vous voulez une preuve supplémentaire de ce que je vous dis, une bonne preuve tirée de l'Autorité elle-même ?

Eh bien la voici :

« Comme tous les fauteurs d'hérésie et de schisme, [certains fidèles] se vantent faussement d'avoir conservé l'ancienne foi catholique, alors qu'ils renversent le principal fondement même de cette foi et de la doctrine catholique. Ils reconnaissent bien dans l'Écriture et la Tradition la source de la Révélation divine ; MAIS ILS REFUSENT D'ÉCOUTER LE MAGISTÈRE TOUJOURS VIVANT DE L'ÉGLISE, BIEN QUE RESSORTANT CLAIREMENT DE L'ÉCRITURE ET DE LA TRADITION, ET INSTITUÉ PAR DIEU COMME UN GARDIEN PERPÉTUEL DE L'EXPOSITION ET DE L'EXPLICATION INFALLIBLES DES DOGMES TRANSMIS PAR CES DEUX SOURCES. Par suite, avec leur science fautive et bornée, indépendamment et même à l'encontre de l'autorité de ce magistère divinement institué, ils s'établissent eux-mêmes juges des dogmes contenus dans ces sources de la Révélation. Car font-ils autre chose, lorsqu'à propos d'un dogme de foi DÉFINI PAR NOUS, avec l'approbation du Saint Concile, **ILS NIENT QUE CE SOIT UNE VÉRITÉ RÉVÉLÉE PAR DIEU ET EXIGEANT UN ASSENTIMENT DE FOI CATHOLIQUE, TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'À LEUR AVIS CE DOGME NE SE TROUVE PAS DANS L'ÉCRITURE ET LA TRADITION ?** Comme s'il n'y avait pas un ordre dans la Foi, institué par notre Rédempteur dans son Église et toujours conservé, selon LEQUEL LA DÉFINITION MÊME

D'UN DOGME DOIT ÊTRE TENUE À ELLE SEULE POUR UNE DÉMONSTRATION SUFFISANTE, TRÈS SÛRE ET ADAPTÉE À TOUS LES FIDÈLES, QUE LA DOCTRINE DÉFINIE EST CONTENUE DANS LE DOUBLE DÉPÔT DE LA RÉVÉLATION, ÉCRIT ET ORAL.
C'est d'ailleurs pourquoi de telles définitions dogmatiques ont toujours été et sont nécessairement UNE RÈGLE IMMuable POUR LA FOI COMME POUR LA THÉOLOGIE CATHOLIQUE, à laquelle revient la très noble mission de montrer COMMENT LA DOCTRINE, AU SENS MÊME DE LA DÉFINITION, EST CONTENUE DANS LE DÉPÔT RÉVÉLÉ. »
(Pie IX cf. Lettre *Inter Gravissimas* du 28 octobre 1870).

Donc le Magistère est bien source de la Tradition laquelle devient ensuite règle de Foi pour l'Église toute entière. **La Tradition** ne descend pas du Ciel comme une entité abstraite mais **est l'expression du Magistère vivant et constant de l'Église au cours des siècles.**

Ensuite, vous me dites :

« *L'Église en effet, alors qu'elle exige pour le Magistère infaillible un assentiment ferme, irrévocable, inconditionnel : "demande pour le Magistère authentique un assentiment relatif et conditionné : conditionné, surtout, par la fidélité de l'enseignement proposé au dépôt de la foi" (Salaverri, s.j., De Ecclesia Christi in Sacrae Theologiae Summa, liv. II, p. 658).* »

Là encore, **pour qu'il y ait fidélité de l'enseignement proposé au dépôt de la foi il faut que Le Magistère soit celui de l'Église**, et donc Infaillible par nature, et non l'enseignement seulement du théologien du coin ! Et qui donc va décider de la fidélité de l'enseignement proposé sinon ce magistère lui-même infaillible comme le définit le Concile Vatican I dans son expression universelle, c'est-à-dire dans son Magistère Ordinaire et Universel ou bien dans son expression pontificale par le moyen du Magistère Ordinaire du Pape ? C'est justement parce que cette infaillibilité S'EXERCE EN CHAQUE MOMENT DE LA VIE DE L'ÉGLISE QUE LE MAGISTÈRE PEUT ENSEIGNER AVEC FIDÉLITÉ LE CONTENU DU DÉPÔT DE LA FOI ET DE CE QUI S'Y RAPPORTE.

Ensuite,

« *Le titre de 'Tradition Vivante' ne peut donc en aucune façon être attribué au Magistère authentique non infaillible* ».

C'est clair puisque ce Magistère est une pure invention des modernistes ! N'existant pas, il ne saurait se prononcer et ne saurait se prévaloir de 'Tradition vivante' !

Vous ajoutez,

« *"Étant donné le caractère pastoral du Concile, il a évité de prononcer des dogmes comportant la note d'infaillibilité..." (Paul VI, discours du 12 janvier 1966). Exiger pour Vatican II, Magistère authentique non infaillible, la nature du Magistère infaillible, constitue une imposture que partagent modernistes et sédévacantistes. C'est attribué au dernier Concile une autorité qu'il n'a pas.* »

On a vu plus haut ce qu'il fallait penser de tout cela !... IL N'Y A PAS EU DE CONCILE PASTORAL ET IL N'Y A PAS EU DE MAGISTÈRE EN ACTE À VATICAN II ... IL N'Y A JUSTE EU QU'UN TRÈS MÉCHANT CONCILIAULE **DESTRUCTEUR DE LA FOI CATHOLIQUE** ET QUI A MIS EN PLACE LA FUNESTE SECTE CONCILIAIRE QUE L'ON CONNAIT !

Vous continuez dans votre incohérence,

« *Or non Espada, cette éventuelle défaillance du Magistère ordinaire sur le plan disciplinaire n'est pas une position HÉRÉTIQUE (sic), c'est une position catholique rappelée par les plus grands docteurs de l'Église, dont les sentences gênantes sont écartées par vos soins ...* »

Calixte, êtes vous honnête intellectuellement ou êtes-vous totalement perdu ? Je commence à me le demander réellement, car JAMAIS AUPARAVANT VOUS N'AVEZ PARLE DE PUR 'PLAN DISCIPLINAIRE' ET MOI-MÊME DEPUIS LE DÉBUT DE MES INTERVENTIONS, PARLANT DU MAGISTÈRE ORDINAIRE, J'AI TOUJOURS PARLÉ DE SON INFAILLIBILITÉ EN MATIÈRE DE DOCTRINE ! Comment pouvez-vous avoir cette audace en vue de tromper et de noyer le poisson, de passer dialectiquement et insensiblement **du plan doctrinal au plan disciplinaire** ? Et je dis bien et je confirme que votre **doctrine qui soutient qu'un Magistère de l'Église peut errer en matière de doctrine est une HÉRÉSIE**, non une erreur, mais bien **UNE HÉRÉSIE**, car ce qui vous condamne ce n'est pas moi, mais le Concile Vatican I ! Ah vous devez le maudire quelque part ce Concile de Vatican I ! Quant aux Docteurs Catholiques dont vous m'envoyez l'autorité à travers la figure de façon arrogante et d'ailleurs fort fallacieuse, vous seriez bien en peine de m'en citer un seul qui parle de « *Magistère Authentique conditionnellement infallible* » puisque cette expression est une **invention conciliaire et moderniste** pour les raisons que j'ai expliquées plus haut ! De plus sur le plan disciplinaire en quoi le Magistère peut-il être défaillant ? N'A-T-IL POINT LE POUVOIR DE LIER ET DE DÉLIER SANS EXCLUSIVE, Y COMPRIS SUR LE PLAN DISCIPLINAIRE et nous le droit de simplement y obéir ? C'est vous qui allez juger de la valeur d'une excommunication ou d'une censure ecclésiastique ? Mais grand Dieu, pour qui vous prenez-vous ? Vous êtes l'Église à vous tout seul peut-être ? Vous vous posez en Grand Inquisiteur, Juge suprême du Magistère ? Il y a vraiment de quoi sourire...

Continuons votre prose :

« Donc pour vous Espada, les courants hérétiques des siècles précédents, qui niaient et s'attaquaient à des points importants du Credo tout en menaçant de renverser et détruire l'Église (manichéens, gnostiques, ariens, donatistes, cathares, bogomiles, fraticelles, vaudois, modalistes, unitaristes, etc.), étaient sans danger, c'étaient des petites histoires anodines qui s'attaquaient à une Église en ordre ! Votre conviction sédévacantiste vous fait déraisonner totalement et oublier la leçon des siècles que vous feriez bien de réviser au plus vite. »

Voilà le passage type de celui qui polémique pour polémiquer, qui fait des procès d'intention en utilisant des attaques « *ad hominem* » ET QUI NE CROIT PAS UN MOT DE CE QU'IL RACONTE MAIS QUI UTILISE UNE MÉTHODE DE PAÏËN, JE DIS BIEN DE PAÏËN, pour abaisser son interlocuteur en se gardant bien de le réfuter sur le fond et surtout en déformant sa pensée. Vieille méthode dialectique qui ne m'impressionne en rien. Je ne relèverai donc pas vos dires tellement ils sont honteux, tellement ils vous abaissent, et tellement ils montrent un visage que chacun pourra juger en toute objectivité... Calixte vous ne cherchez pas la Vérité, vous ne l'aimez pas, vous cherchez simplement à avoir raison. **Ce qui signe bien ici un esprit purement sectaire.**

Ensuite, vous ajouter :

« ... en dehors de son enseignement ex cathedra, et en dehors de son enseignement ordinaire, quand il cesse de répéter ce que la tradition unanime tient pour révélé, et donc quand il parle comme théologien privé, un pape peut tomber dans l'hérésie. »

Dîtes moi Calixte, vous faites du copier-coller ou quoi ? Maintenant vous nous parlez de théologien privé qui peut tomber dans l'hérésie, et puis vous en excluez (de cette possibilité d'hérésie) l'enseignement ordinaire dont vous disiez qu'il était plus haut faillible dans son « *Magistère Authentique conditionnellement infallible* » ? C'est quoi ce galimatias, cette bouillie pour les chats ? Avez-vous une doctrine un tant soi peu construite et cohérente par vous-même ? On peut en douter ! Vous êtes prompt à l'anathème mais lent à la cohérence et à la démonstration !

Vient après encore une belle erreur :

« ...encore une fois, saint Robert Bellarmin – et avec lui Cajetan – parlent bien de “résister” aux erreurs doctrinales d’un pape tout en continuant à le considérer véritablement pape, puisque l’un et l’autre font valoir qu’en cas d’erreur et même d’hérésie, le Pape reste Pape ».

Calixte, soit vous mentez, soit vous êtes mal renseigné, **car voici ce que dit Saint Bellarmin**, s’opposant à Cajetan :

« La quatrième opinion est celle de Cajetan, selon laquelle le Pape manifestement hérétique n’est pas déposé *ipso facto*, mais peut et doit être déposé par l’Église. **À MON AVIS, CETTE OPINION NE PEUT SE DÉFENDRE.** Puisqu’à prime abord, il est prouvé, avec arguments d’autorité et de raison, que L’HÉRÉTIQUE MANIFESTE EST DÉPOSE *IPSO FACTO*. L’argument d’autorité est tiré de Saint Paul (Tite, c. 3), lequel ordonne que **soit évité l’hérétique après deux avertissements**, c’est-à-dire après qu’il se soit **manifesté obstiné**, et donc avant toute excommunication ou sentence juridique. Et c’est ce que Saint Jérôme écrit, en ajoutant que tous les autres pécheurs sont exclus de l’Église par sentence d’excommunication, tandis que **l’hérétique, de par son propre mouvement, s’exile de lui-même** et se sépare de lui-même du Corps du Christ. Maintenant, un Pape demeurant Pape ne peut être évité, alors comment donc serions-nous tenus d’éviter notre propre tête ? Comment pourrions-nous nous séparer nous-mêmes d’un membre qui nous est uni ? » (Saint Robert Bellarmin, De Romano Pontifice, livre II, chap. 30)

De plus, lu dans le DTC :

« Résumons en guise de conclusion, l’explication que les meilleurs théologiens et canonistes ont donnée à cette difficulté (Bellarmin, *De Romano Pontifice*, l. II, c.30 ; Bouix, *De papa*, t. II, Paris, 1869, p. 653 ; Wernz-Vidal, *Jus Decretalium*, l. VI, *Jus poenale ecclesiae catholicae, Prati*, 1913, p. 129). Il ne peut être question de jugement et de déposition d’un pape dans le sens propre et strict des mots. Le vicaire de Jésus-Christ n’est soumis à aucune juridiction humaine. Son juge direct et immédiat est Dieu seul. Si donc d’anciens textes conciliaires ou doctrinaux semblent admettre que le pape puisse être déposé, ils sont sujets à distinction et à rectification. Dans **L’HYPOTHÈSE, INVRAISEMBLABLE D’AILLEURS, OU LE PAPE TOMBERAIT DANS L’HÉRÉSIE PUBLIQUE ET FORMELLE**, IL NE SERAIT PAS PRIVÉ DE SA CHARGE PAR UN JUGEMENT DES HOMMES, MAIS PAR SON PROPRE FAIT, PUISQUE L’ADHÉSION FORMELLE À UNE HÉRÉSIE L’EXCLURAIT DU SEIN DE L’ÉGLISE. » (R. NAZ, Dict. de Droit Canonique, t. IV, col. 1159)

Nous sommes bien dans une hypothèse d’École car même le DTC nous dit que **L’HYPOTHÈSE D’UN PAPE TOMBANT DANS L’HÉRÉSIE EST INVRAISEMBLABLE**. Or ce qui est invraisemblable ne peut arriver et ne correspond donc à aucune vérité.

Que nous dit en plus S. Thomas de l’hérésie ? Il est bon ici de le rappeler ! Voir Somme Théologique II-IIae, Q5, article 3, *Respondeo* :

« L’hérétique qui refuse de croire à un seul article de foi **NE GARDE PAS L’HABITUS DE FOI, NI DE FOI FORMÉE, NI DE FOI INFORME.** Cela vient de ce que, dans un *habitus* quel qu’il soit, l’espèce dépend de ce qu’il y a de formel dans l’objet ; cela enlevé, l’*habitus* ne peut demeurer dans son espèce. OR, CE QU’IL Y A DE FORMEL EN L’OBJET DE FOI, C’EST LA VÉRITÉ PREMIÈRE TELLE QU’ELLE EST RÉVÉLÉE DANS LES SAINTES ÉCRITURES ET DANS L’ENSEIGNEMENT DE L’ÉGLISE, QUI PROCÈDE DE LA VÉRITÉ PREMIÈRE. Par suite, celui qui n’adhère pas, **COMME À UNE RÈGLE INFAILLIBLE ET DIVINE, À L’ENSEIGNEMENT DE L’ÉGLISE QUI PROCÈDE DE LA VÉRITÉ PREMIÈRE RÉVÉLÉE DANS LES SAINTES ÉCRITURES, CELUI-LÀ N’A PAS L’HABITUS DE LA FOI.** S’il admet des vérités de foi, c’est au-

trement que par la foi. Comme si quelqu'un garde en son esprit une conclusion sans connaître le moyen qui sert à la démontrer, il est clair qu'il n'en a pas la science, mais seulement une opinion. En revanche, il est clair aussi que celui qui adhère à l'enseignement de l'Église comme à une règle infaillible, **DONNE SON ASSENTIMENT À TOUT CE QUE L'ÉGLISE ENSEIGNE**. Autrement, **s'il admet ce qu'il veut de ce que l'Église enseigne, et n'admet pas ce qu'il ne veut pas admettre**, à partir de ce moment-là **IL N'ADHÈRE PLUS À L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE COMME À UNE RÈGLE INFAILLIBLE, MAIS À SA PROPRE VOLONTÉ**. Ainsi est-il évident que l'hérétique qui refuse opiniâtrement de croire à un seul article n'est pas prêt à suivre en tout l'enseignement de l'Église ; car s'il n'a pas cette opiniâtreté, il n'est pas déjà hérétique, il est seulement dans l'erreur. Par là il est clair que celui qui est un hérétique opiniâtre à propos d'un seul article, n'a pas la foi à propos des autres articles, mais une certaine opinion dépendant de sa volonté propre. »

Somme Théologique, II-IIae, Q11, art.3. *sed contra et respondeo* :

« *Sed Contra* : l'Apôtre écrit (Tt 3, 12) **L'homme hérétique, après un premier et second avertissement, évite-le, sachant qu'il est un dévoyé**. *Respondeo dicendum* : En ce qui concerne les hérétiques, il y a deux choses à considérer, une de leur côté, une autre du côté de l'Église. De leur côté il y a péché. Celui par lequel ils ont mérité non seulement d'être séparés de l'Église par l'excommunication, mais aussi d'être retranchés du monde par la mort. **EN EFFET, IL EST BEAUCOUP PLUS GRAVE DE CORROMPRE LA FOI QUI ASSURE LA VIE DE L'ÂME QUE DE FALSIFIER LA MONNAIE QUI SERT À LA VIE TEMPORELLE**. Par conséquent, si les faux monnayeurs ou autres malfaiteurs sont immédiatement mis à mort en bonne justice par les princes séculiers, bien davantage les hérétiques, aussitôt qu'ils sont convaincus d'hérésie, peuvent-ils être non seulement excommuniés mais très justement mis à mort. Du côté de l'Église, au contraire, il y a une miséricorde en vue de la conversion des égarés. C'est pourquoi elle ne condamne pas tout de suite, mais "après un premier et un second avertissement", comme l'enseigne l'Apôtre. Après cela, en revanche, s'il se trouve que l'hérétique s'obstine encore, l'Église n'espérant plus qu'il se convertisse pourvoit au salut des autres en le séparant d'elle par une sentence d'excommunication ; et ultérieurement elle l'abandonne au jugement séculier pour qu'il soit retranché du monde par la mort. S. Jérôme dit en effet ceci, qu'on trouve dans les Décrétales : " Il faut couper les chairs pourries et chasser de la bergerie la brebis galeuse, de peur que tout le troupeau ne souffre, ne se corrompe, ne pourrisse et périsse. Arius dans Alexandrie fut une étincelle ; mais, parce qu'il n'a pas été aussitôt étouffé, son incendie a tout ravagé " »

Vous me dites ensuite,

« *L'Église possédera toujours les moyens de grâce, les clefs du royaume des cieux et avec cela, elle restera l'unique depositaire du salut ; mais le pouvoir des clefs ne dépendra pas de la fidélité personnelle de celui qui sera amené à l'exercer. Ce qui veut dire que les hommes d'Église, même le premier d'entre eux, lorsqu'ils auront à exercer leur autorité, pourront ne pas toujours être à la hauteur de la foi et de la grâce qu'ils doivent transmettre. Mais pour autant l'Église ne sera menacée ni dans son existence, ni dans sa sainteté.* »

Je vous ferais remarquer que si l'Église possède les Clefs du Royaume des Cieux, c'est parce que c'est Pierre (et ses successeurs) qui les détient. Alors il est certain que si les successeurs de Saint Pierre ne sont pas tous des saints ils se doivent d'être **AU MINIMUM FIDÈLES À LA SAINTE DOCTRINE QU'ILS ONT LA CHARGE DE TRANSMETTRE ET QUE POUR CETTE RAISON LEUR FIDÉLITÉ DOCTRINALE DANS L'EXERCICE DE LEUR CHARGE**, EST UNE CHOSE QU'ON NE PEUT METTRE EN DOUTE. Donc ce que vous me dites « *ils pourront ne pas toujours être à la hauteur de la foi et de la grâce qu'ils doivent transmettre* », je dis que c'est faux quand ils sont dans l'exercice de leur charge, et ce pour

toutes les raisons exposées plus haut. Si ce que vous me dites était vrai où en serait donc l'Infaillibilité de l'Église ? Juste dans ses jugements extraordinaires ? **Et dont l'hérétique de Journet nous dit en bon conciliaire qu'il n'y a même pas de lien permanent entre le Magistère Extraordinaire et son Infaillibilité ?** Alors en ce cas comment pour toute la Catholicité comment pourrait-il y avoir certitude morale absolue que le Magistère nous enseigne la Vérité ? On ne peut être catholique sans cette certitude morale que l'Autorité légitime nous enseigne toujours la Vérité quelques soient par ailleurs les vertus personnelles de ceux qui composent ce Magistère. JE DIRAIS QUE NOUS N'AVONS MÊME PAS À NOUS POSER LA QUESTION CAR SINON NOUS ENTRONS DIRECTEMENT EN UN TERRAIN DANGEREUX OÙ LE LIBRE EXAMEN PREND LE PAS SUR L'ADHÉSION À LA FOI DONT LE MAGISTÈRE EST LE SEUL À AVOIR, DE DROIT DIVIN, LE POUVOIR DE NOUS LA TRANSMETTRE ET DE NOUS L'IMPOSER. Comment le Christ aurait-il pu fonder une Église moyen unique du salut éternel des âmes sans cette certitude ? Le Salut n'est pas une affaire de jeu de l'esprit, c'est notre éternité que nous engageons !

Vous ajoutez ensuite,

« Pie XII a parfaitement vu ce qui dans la bulle de Paul IV contredisait le "droit divin" qui caractérise la nature de l'élection pontificale, et qui est porteur d'un critère d'infailibilité devant lequel la bulle de Paul IV, de nature uniquement disciplinaire et non-dogmatique, qui est unique dans le Bullaire pontifical bien qu'elle fut très incidemment reprise dans le droit canon pie-bénédictin pour un motif étranger à l'invalidation de l'élection pontificale, s'incline absolument. Pie XII a donc corrigé l'erreur de Paul IV. »

Vous croyez vraiment à ce que vous me dites là ? Honnêtement j'en doute ! Quand on lit ce passage je ressens comme une mauvaise foi totale, je suis vraiment navré de vous le dire ! Qu'est-ce qui contredit le droit divin dans la Bulle de Paul IV ? C'est que **les hérétiques ne puissent pas participer à l'élection** des Pontifes Romains ? Parce que vous trouvez, VOUS, que c'est NORMAL que les hérétiques participent à l'élection de celui qui aura la Charge Suprême dans l'Église ? Avez-vous lu un peu de doctrine catholique dans votre vie ? N'avez-vous jamais lu un tant soit peu que les hérétiques ne **SONT PAS** dans l'Église, qu'ils n'y appartiennent pas ? S. Thomas ne dit-il que des sottises ? Toute la Tradition et les Pères de l'Église aussi ? Ne connaissez vous pas le Principe de Catholicité ? Et EN QUOI la Bulle de Paul IV que visiblement vous détestez parce qu'elle contredit vos thèses fausses et mortifères pour la Foi, serait-elle un sous-document du Magistère ? Parce qu'elle vous dérange ? Alors qu'elle porte justement TOUS LES SIGNES de la plus haute Autorité, avec **perpétuité** et **anathème**, et qu'elle est EN TOUT conforme à la saine doctrine ! Et vous avez le toupet de parler de « l'erreur de Paul IV » ? Qui êtes vous pour le faire ? Je crois à vous lire que vous êtes vraiment un sectaire ! Vous prenez ce qu'il **vous plait** et quand cela vous dérange vous **dénigrez l'Autorité** et ses décisions ! De plus, j'ai prouvé dans ma lettre précédente que **la Constitution de Pie XII ne pouvait pas invalider la Bulle de Paul IV**, puisque **de soi il n'est pas possible de voir un hérétique QUI N'A NI LE PÈRE NI LE FILS comme le dit S. Jean, participer à la Vie de l'Église dans ce qu'elle a de plus important, à savoir la désignation de son Chef** ! Vous avez réellement une drôle de conception de l'Église et de l'Autorité, permettez moi de vous le dire, et votre foi n'est pas vraiment orthodoxe ! Vous me semblez avoir le cœur bien plus proche de ceux qui détruisent l'Église avec acharnement depuis 50 ans comme ils ont détruit la Société Civile depuis encore bien plus longtemps, et pour moi c'est un symptôme très grave de votre dérive doctrinale en matières graves.

De plus, voici ce qu'on peut ajouter :

*« Une bulle pontificale n'a aucunement besoin d'être confirmée par le successeur du pape défunt pour demeurer en vigueur. Voici ce qu'en dit Léon XIII : " Le bruit s'était répandu que Clément XII étant mort, la peine d'excommunication portée par sa bulle " *In eminenti* " du 4 mai 1738, contre les francs-maçons, serait sans effet, puisque cette bulle n'avait pas été expressément confirmée par son*

successeur. Assurément il était ABSURDE de prétendre que les bulles des anciens pontifes dussent tomber en désuétude si elles n'étaient pas expressément approuvées par leurs successeurs ” (Dixit Léon XIII : Lettre apostolique *Quo graviora*, du 13 mars 1826). Donc, la bulle de Paul IV, « *valide à perpétuité* » n'a point besoin d'être confirmée par qui que ce soit. Si elle fut toutefois confirmée par Saint Pie V et Saint Pie X, c'était tout simplement pour quelle ne tombât point dans l'oubli et quelle fût scrupuleusement observée. De plus, cette Bulle signifiant plus que le Droit Ecclésiastique pur, **MAIS BIEN LE DROIT DIVIN, À SAVOIR QU'AUCUN HÉRÉTIQUE NE PEUT PRÉTENDRE ÊTRE DANS L'ÉGLISE, IL EST ÉVIDENT QU'ELLE NE PEUT ÊTRE ABROGÉE PAR QUICONQUE**. Ajoutons que le texte de Paul IV est non seulement contenu implicitement, mais même cité explicitement dans le *Codex Iuris Canonici*, et ce non pas une fois, mais en quinze endroits différents. Pour qu'une loi dans l'Église soit supprimée, il faut qu'un document le déclare expressément. Cela ressort des 30 premiers chapitres du code publié par Benoît XV. Or, aucun document officiel ne supprima la bulle de Paul IV, rangée au contraire officiellement dans le corps des lieux canoniques » (Abbé Mouraux, *Bonum Certamen*, n° 80).

De plus, la Bulle de Paul IV étant de caractère non seulement disciplinaire, mais aussi doctrinal, car **le fait que les hérétiques soient en dehors de l'Église est un problème de DOCTRINE et non de discipline**, étant revêtue de tous les attributs de la plus haute Autorité, est une Bulle qui ne peut être abrogée par le principe même de l'unité morale et doctrinale de la Papauté au cours des siècles et il me semble que vous avez quelques difficultés à comprendre cela. **Cette Bulle est donc valable à perpétuité, et garde toute sa force au cours des temps comme elle même le souligne d'ailleurs !** Si tout cela ne vous convainc pas, alors je crois honnêtement qu'il n'y a plus rien à faire pour vous convaincre et toute discussion est vaine car votre intelligence est totalement obscurcie et incapable de voir des choses évidentes et qui relèvent même du simple bon sens !

Vous me dites pour finir :

« *Que Dieu éclaire votre intelligence, purifie votre esprit en apaisant votre âme, et qu'il vous bénisse et vous garde en vous ramenant à la foi catholique* ».

Eh bien j'en dirai exactement la même chose à votre sujet ! Dans ces temps troublés où la Révolution a détruit et pollué jusqu'aux racines même de la Foi et de la Société humaine, où l'erreur multiforme semble définitivement remporter la victoire et où on la voit se poser comme l'égale de la Vérité, ce n'est plus le temps des compromis même s'ils partent subjectivement d'une bonne intention, car tout compromis en ce domaine travaille uniquement pour l'erreur en relativisant la Vérité et donc en la détruisant. *Est est, non non*. J'ajouterai qu'il est **une faute grave que le Bon Dieu ne pardonne pas, c'est le Péché contre l'Esprit Saint car il signe l'endurcissement irréversible du cœur**. Ne soyez donc pas comme Pharaon, participant avec lui à ce péché irrémissible et acceptez de voir la vérité en face même si elle vous dérange. Si Dieu est lent à la colère il est prompt à la miséricorde. L'unique chose importante n'est-elle pas notre salut et qu'avons-nous à faire de la gloire du Monde qui passe ? **Mais comment pouvons-nous aimer Dieu si nous n'aimons pas la Vérité ?**

Espada.